

CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Vendredi 21 octobre 2022
9 h à 10 h 45 - Séance à huis clos
11 h à 13 h - Séance publique

Via Zoom

ORDRE DU JOUR

Si vous souhaitez assister à la séance publique de la réunion du Conseil d'administration, vous pouvez le faire à l'adresse suivante

[VEUILLEZ VOUS INSCRIRE ICI](#)

* Après votre inscription, vous recevrez une réponse de confirmation avec les détails de connexion.

SÉANCE PUBLIQUE				
No.	ARTICLE	PG	DIRECTION	HEURE
POINTS D'INFORMATION				
A.	Laurentian University at OUF \ Université Laurentienne au F.U.O	-	M. Berger	11:00 - 11:30
POINTS D'ACTION				
1.	Adoption de l'ordre du jour	-	J. Bangs	11:30 - 11:35
2.	Déclaration de conflits d'intérêts	-	J. Bangs	11:30 - 11:35
3.	<u>Adoption des procès-verbaux</u> de la réunion du 24 juin 2022, des réunions extraordinaires du 29 juin 2022, du 13 juillet 2022, du 19 juillet 2022, du 28 juillet 2022, du 15 août 2022, du 30 août 2022, du 7 septembre 2022, du 14 septembre 2022, du 21 septembre 2022 et des votes électroniques du 20 juillet 2022, du 9 (1er) et du 9 (2e) septembre 2022.	12-46	J. Bangs	11:30 - 11:35
4.	Questions découlant du procès-verbal	-	J. Bangs	11:30 - 11:35
5.	Recommandations du Comité exécutif : 5.1 Adoption d'un ordre du jour par consentement pour les réunions du conseil d'administration. 5.2 Responsabilités des gouverneurs du conseil d'administration et des membres des comités du conseil d'administration	47-57	D. Duval	11:35 - 11:55
6.	<u>Audit Committee Recommendations:</u> 6.1 Consolidated Financial Statements for Laurentian University of Sudbury for the Year Ending April 30, 2022 * <i>* La distribution du point 6.1 c (États financiers) aura lieu avant la réunion</i>	58-75	V. Cameron	11:55 - 12:05
POINTS D'INFORMATION				
7.	Questions du président	-	J. Bangs	12:25 - 12:35
8.	<u>Questions du recteur:</u> 8.1 Rapport du recteur	-	R. Haché	12:35 - 12:45
RAPPORTS D'INFORMATION ÉCRITS				
9.	Comité exécutif : 9.1 Rapport annuel sur la violence sexuelle de 2021-22 au Conseil des gouverneurs	76-86	D. Duval	
AUTRES QUESTIONS				
10.	Autres questions	-	J. Bangs	12:45 - 12:50
CLÔTURE				
11.	Levée de la séance	-	J. Bangs	13:00

* Le matériel sera fourni à la réunion pour les points marqués.

** Le matériel sera envoyé séparément

CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Vendredi 21 octobre 2022
9 h à 10 h 45 - Séance à huis clos
11 h à 13 h - Séance publique

Via Zoom

ORDRE DU JOUR

SÉANCE À HUIS CLOS				
No.	ARTICLE	PG	DIRECTION	HEURE
POINTS D'ACTION				
1.	Adoption de l'ordre du jour à huis clos	-	J. Bangs	9:00 – 9:05
2.	Déclaration de conflits d'intérêts	-	J. Bangs	9:00 – 9:05
POINTS D'ACTION ET D'INFORMATION				
3.	Questions du président	-	J. Bangs	9:15 -9:25
4.	Actions et mises à jour de la LACC	-	R. Haché	9:25 – 10:45
CLÔTURE				
5.	Levée de la séance	-	J. Bangs	10:45
PAUSE SANTÉ				10:45– 11:00

* Le matériel sera fourni à la réunion pour les points marqués.

** Le matériel sera envoyé séparément



	Vendredi	Samedi	Dimanche	Total
	Compte réel	Compte réel	Compte réel	Compte réel
Foire 2022	s.o.	41 121	37 502	78 623
Foire 2019	31 869	47 334	41 135	120 338



Des remarques touchant l'événement...

- Pour toutes les pistes identifiées, on a envoyé un courriel les invitant à s'inscrire à la Journée portes ouvertes le 22 octobre.
 - *Ishmeet, Pieter, Melissa, Danielle et Roch discuteront des améliorations à apporter à notre système.*
- Les élèves de 12^e année représentent environ 90 % des pistes.
- Les personnes ont principalement indiqué l'anglais comme «langue de correspondance».
- Un plus grand nombre de personnes de la Laurentienne **n'est pas** la voie à suivre :
 - *L'espace d'exposition étant le même, l'ajout de représentants de l'UL créera des obstructions.*
 - *Les étudiants-ambassadeurs sont clés.*
 - *Les anciens-ambassadeurs ont été un franc succès.*
- Pieter a présenté deux propositions au CPRE et au CDAUO :
 - *Que l'activité continue d'être présentée sur deux jours (samedi/dimanche)*
 - *Tout le groupe est d'accord qu'il est inutile d'avoir une présence le vendredi.*
 - *Chercher à voir s'il y a de l'espace pour un stand d'APSIP*
 - *L'APSIP est placée actuellement dans une salle de présentation qui n'est pas très visible.*



Prochaines étapes...

- Les visites d'automne se poursuivent
 - *Quelque 125 visites individuelles ont eu lieu dans les écoles secondaires de l'Ontario.*
 - *Il reste à faire 450 visites d'ici décembre.*
 - *La plupart s'adressent aux candidats 101.*
- Laurentienne en ligne - octobre/novembre
 - *4 exposés par mois*
 - *On entrevoit une augmentation au trimestre d'hiver 2023 (premier contingent du cycle).*
 - *De 7 à 15 personnes, environ, participent à chaque exposé virtuel.*
- Foires régionales des universités de l'Ontario
 - *Les FRUO dans le NO/NE de l'Ontario ont eu lieu la semaine dernière et cette semaine.*
 - *Celles à Ottawa, Hamilton/Niagara et dans le sud-ouest de l'Ontario se tiendront au cours des prochaines semaines.*
- Journée portes ouvertes
 - *Portes ouvertes d'automne – Samedi 22 octobre, de 10 h à 15 h*
 - *On discute de nouvelles initiatives à l'intention des parents lors de l'activité.*
- Soirée des parents
 - *Début décembre – format virtuel/en personne*



Et après cela...

- Saison de déplacements pour les candidats 105
 - *Les activités de Cheminements et collégiales commenceront en janvier.*
 - *Il y aura des visites dans tous les collèges.*
 - *Les exposés de la Laurentienne en ligne se poursuivront.*
- Journée portes ouvertes de mars
 - *Activité axée sur la conversion*
- Campagnes de contact du corps professoral
 - *«Entrevue d'un membre du corps professoral»*
 - *Campagnes de courriel à l'intention des cibles de conversion (2^e - 3^e choix)*
- Analyse de notre approche
 - *2023/2024 approche à grands pas...*
 - *On analysera notre approche afin d'améliorer l'inclusion des études supérieures, de favoriser le rayonnement de la Laurentienne en ligne, de réduire les visites en personne, de rehausser l'accès au campus et de se concentrer davantage sur les candidats 105/de la Laurentienne en ligne.*



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons



21-Oct-2022 | BOG-Open (FR)



Page 7 of 86



Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons





Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons





Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons





Laurentian University
Université Laurentienne

For all the right reasons



CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée qui a eu lieu le vendredi 24 juin 2022, à 9 h, sur Zoom

Présences	Absences
<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président intérimaire Bayer, Martin Brouillette, Robert Cameron, Vernon Chappell, Eric (AGE) Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Konan, Hemliss</p> <p><u>Membres sans droit de vote</u> Bassett, Shannon, Sénat Colin, Fabrice, APUL Durand, Louis, APUL Fenske, Tom, SEUL Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université Laferrriere, Martin, APAPUL Scott, Daniel, Sénat</p>	<p><u>Membre ayant droit de vote</u></p> <p><u>Membre sans droit de vote</u> Najafabadi, Samaneh, SCFP</p>
<p><u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Caron, Joseph, interprète Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Fontaine, Pierre, directeur des opérations et de l'entretien Hamilton, Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Kennedy Michael, conseiller juridique, Hicks Morley Lerner, Matthew, conseiller juridique, Lenczner Slaght Macleod, Tracy, dirigeante principale de l'Avancement Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Rollwagen, Scott, conseiller juridique, Lenczner Slaght Sherlock, Ross, titulaire de la Chaire de ciblage d'exploration et directeur du CREM et du projet Metal Earth</p>	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président intérimaire du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 9 h 5 et confirme qu'il y a quorum. Il invite M. Martin Bayer à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Eric Chappell, que la réunion se poursuive à huis clos.

Adopté

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Bangs souligne que la vice-rectrice aux études a demandé de retirer de l'ordre du jour l'article 3.1 Nomination du vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones. La question sera examinée par le Conseil à une date ultérieure.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Don Duval, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme modifiée. Adopté

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Aucun n'est déclaré.

3. Questions du président

Dans son mot d'ouverture, M. Bangs dit avoir reçu dernièrement, au nom du Conseil des gouverneurs, une lettre émanant du Comité consultatif de l'École de génie concernant l'agrément des programmes de génie de l'École.

M. Bangs invite M. Haché et Mme Berger à faire une mise à jour sur les consultations en cours avec le doyen de la Faculté pour s'assurer que l'agrément se poursuive et que les exigences en la matière sont respectées.

4. Mises à jour concernant la LACC

M. Bangs donne une brève vue d'ensemble de l'ordre du jour et invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à présenter les conseillers qui donnent des mises à jour sur divers aspects de la LACC, à savoir la conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, et le conseiller juridique, M. Matthew Lerner.

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail, de clore la séance à huis clos de la réunion. Adopté

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance à huis clos est levée à 10 h 45.

SÉANCE PUBLIQUE

Le président intérimaire du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance publique ouverte à 11 h 3 et confirme qu'il y a quorum. Il invite M. Martin Bayer à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

SÉANCE D'INFORMATION

A. Travaux de recherche au Centre de recherche en exploration minérale (CREM)

M. Bangs invite la vice-rectrice à la recherche, Mme Tammy Eger, à présenter le professeur Ross Sherlock, titulaire de la Chaire de ciblage d'exploration et directeur du CREM et du projet Metal Earth à l'École des sciences de la Terre Harquail. S'appuyant sur une présentation détaillée, M. Sherlock met en relief les mandats, les rôles et les retombées positives des travaux menés au CREM et dans le cadre du projet Metal Earth, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

POUR DÉCISION

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. Robert Brouillette, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Le vice-président, M. Robert Brouillette, en déclare un en ce qui concerne l'article 6.1 et indique qu'il quittera la réunion pendant la discussion de celui-ci. M. Eric Chappell (AGE) en déclare un en ce qui a trait à l'article 5.2, et Mme Hemliss Konan (AEF) en déclare un en ce qui concerne les articles 5.1 et 5.2.

3. Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Martin Bayer,

QUE les procès-verbaux de l'assemblée du 22 avril 2022 et des assemblées extraordinaires des 27 avril, 2, 9, 16, 18, 24, 26 et 31 mai et 2 et 9 juin 2022 et le scrutin électronique du 14 mai 2022 soient approuvés dans la forme présentée. Adopté

4. Questions découlant des procès-verbaux

Aucune.

5. Recommandations du Comité des finances

M. Bangs invite le vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, à présenter les articles 5.1 et 5.2.

5.1 Droits de scolarité pour les étudiants étrangers en 2022-2023

M. Piché donne un contexte détaillé de la structure des droits de scolarité que demande l'Université Laurentienne aux étudiants étrangers au regard du Cadre provincial des droits de scolarité. Il indique que ce cadre ne s'applique pas à eux, ce qui veut dire que les universités ontariennes peuvent réglementer individuellement, sur une base concurrentielle, les droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits au premier cycle et aux cycles supérieurs.

M. Piché indique que, en raison des répercussions de la procédure engagée en vertu de la LACC et de la COVID-19, la Laurentienne s'efforce actuellement de promouvoir le recrutement d'étudiants étrangers de tous les cycles, l'objectif étant d'accroître leur nombre plutôt que d'augmenter les droits de scolarité à leur endroit.

Au cours des discussions sur la possibilité que leurs droits de scolarité se trouvent réduits, l'étudiante membre du Conseil, Mme Hemliss Konan (AEF), soulève une question. M. Piché répond en expliquant les facteurs que la Laurentienne a pris en considération en se comparant aux établissements homologues afin de s'assurer qu'elle demeure compétitive dans le secteur.

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. Robert Brouillette,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 24 juin 2022, le Conseil des gouverneurs conserve les droits de scolarité des étudiants étrangers pour les trimestres d'automne-hiver 2022-2023 au même niveau qu'en 2021-2022. Adopté avec l'abstention de Mme Hemliss Konan

5.2 Droits accessoires obligatoires de 2022-2023

M. Piché présente une synthèse détaillée du Protocole sur les droits de scolarité de l'Université Laurentienne. S'appuyant sur une note d'information minutieuse qui comprend l'Annexe A - Barème des droits universitaires obligatoires, l'Annexe B - Droits obligatoires touchant les associations étudiantes, l'Annexe C - Sommaire des droits obligatoires (en comparaison avec 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022) et l'Annexe D – Droits accessoires obligatoires perçus en 2021-2022 selon l'établissement, M. Piché mène une discussion approfondie sur les processus consultatifs suivis en concertation avec les trois associations étudiantes (AGE, AEF et AECS) en accord avec les lignes directrices provinciales et en se fondant sur le Protocole approuvé sur les droits de l'Université Laurentienne – Droits accessoires obligatoires.

En ce qui concerne les droits de scolarité pour étudiants à plein temps en 2021-2022 et les droits obligatoires proposés en 2022-2023 (étudiants à plein temps et à temps partiel), M. Piché indique qu'ils figurent tous les deux à l'Annexe A. Il fait savoir que, pour ce qui est du potentiel des frais afférents au financement du Centre des loisirs des étudiants, les vice-recteurs, en concertation avec le Comité des droits accessoires obligatoires des étudiants de l'Université, réévalueront la possibilité de réduction dès que des informations supplémentaires seront disponibles.

Le représentant du Sénat au Conseil, M. Daniel Scott, soulève une question au sujet des frais relatifs au Centre des loisirs des étudiants. M. Piché en explique l'objet et comment ces frais se lient au prêt que l'Université Laurentienne avait souscrit pour financer l'agrandissement du Centre des loisirs Ben-Avery, ajoutant que des modifications seraient soumises à de futures négociations avec les associations étudiantes.

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Don Duval,

ATTENDU QUE, en 2019, la province de l'Ontario a introduit de nouvelles lignes directrices pour le Cadre des droits accessoires et de scolarité;

ATTENDU QUE, en 2019, l'Université a négocié avec les trois associations d'étudiants, Association générale des étudiants (AGE), Association des étudiantes et étudiants francophones (AEF) et Association des étudiants aux cycles supérieurs (AECS), une nouvelle entente, intitulée « Protocole sur les droits - Droits accessoires obligatoires », dans le souci de conformité au Cadre des droits de scolarité et aux lignes directrices sur les droits accessoires;

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 24 juin 2022, le Conseil des gouverneurs approuve les droits accessoires obligatoires de 2022-2023 résumés à l'Annexe A.

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Conseil des gouverneurs délègue à l'administration de l'Université l'autorité de réduire les droits accessoires obligatoires conservés en 2022-2023, au besoin.

IL EST AUSSI RÉSOLU que le Conseil des gouverneurs accepte les droits accessoires obligatoires des associations étudiantes conservés en 2022-2023, comme indiqué à l'Annexe B.

Adopté avec les abstentions de M. Eric Chappell et de Mme Hemliss Konan

6. Recommandations du Comité des mises en candidature

6.1 Nomination à la vice-présidence du Conseil des gouverneurs en 2022-2023

M. Bangs présente cet article au nom du Comité des mises en candidature et donne un aperçu du poste et du rôle du vice-président du Conseil des gouverneurs.

En l'absence de M. Robert Brouillette, M. Bangs indique que, à la recommandation du Comité des mises en candidature, celui-ci avait été nommé à ce poste le 7 mars 2022 par le Conseil pour un mandat qui prenait fin au terme de l'assemblée annuelle du 24 juin 2022.

Invitée par M. Bangs à se joindre à lui pour présenter ce point à l'ordre du jour, la secrétaire intérimaire de l'Université, Mme Kathleen Kwan, fait savoir qu'une seule candidature a été reçue à la clôture des nominations et confirme que M. Brouillette, après consultation, est prêt à assumer ce poste, comme l'a recommandé le Comité des mises en candidature et sous réserve de l'approbation du Conseil.

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 24 juin 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de M. Robert Brouillette à sa vice-présidence en 2022-2023.

Adopté avec l'abstention de M. Robert Brouillette

À la conclusion de cette discussion et du vote, le vice-président, M. Robert Brouillette, reprend la séance en cours.

6.2 Composition des comités permanents du Conseil, nominations à la présidence de ceux-ci et représentation du Conseil à divers comités et organismes en 2022-2023

Le président du Comité des mises en candidature, M. Robert Brouillette, présente cet article et fait état du nombre de fauteuils actuellement vacants au sein des comités permanents du Conseil. Il informe le Conseil du travail du Comité des mises en candidature pour renouveler les effectifs. M. Brouillette invite alors Mme Kwan à se joindre à lui pour présenter un rapport détaillé sur la composition des comités permanents du Conseil, les nominations à la présidence de ceux-ci et la représentation du Conseil à divers comités et organismes en 2022-2023.

Mme Kwan précise que le Comité des mises en candidature a, dans le cadre de sa diligence normale, pesé les facteurs de sélection, notamment la composition des comités de l'année en cours, les préférences exprimées par les membres du Conseil ainsi que les compétences et l'expérience de ceux-ci, et ajoute que les délibérations des comités sont en cohérence avec les stratégies EDI de l'Université.

Le représentant du Sénat du Conseil, M. Daniel Scott, soulève une question sur la deuxième proposition qui a été soumise à l'approbation du Conseil et qui comprend une délégation de pouvoir au Comité des mises en candidature relativement à la dotation des comités, en particulier dans le cas des fauteuils à pourvoir par des représentants de la collectivité, conformément aux attributions approuvées des comités individuels.

Mme Kwan est d'accord avec la demande de clarté souhaitée de même qu'avec la suggestion consistant à modifier la proposition en conséquence.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Eric Chappell,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 24 juin 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la composition des comités permanents du Conseil, les nominations à la présidence de ceux-ci et la représentation du Conseil à divers comités et organismes pour l'année 2022-2023.

IL EST AUSSI RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 24 juin 2022, le Conseil autorise le Comité des mises en candidature à exercer la totalité de ses pouvoirs en ce qui concerne la nomination de membres du Conseil et des membres de la collectivité aux fauteuils vacants aux comités du Conseil ou divers comités ou autres instances où le Conseil doit être représenté en 2022-2023.

Comité de vérification - 4 membres du Conseil ayant droit de vote et 4 membres de la collectivité

1. Vernon Cameron
2. David Harquail
3. Vacance
4. Vacance
5. Vacance (membre de la collectivité)
6. Vacance (membre de la collectivité)
7. Vacance (membre de la collectivité)
8. Vacance (membre de la collectivité)

Président – Vernon Cameron

Comité exécutif - 8 membres du Conseil, y compris un(e) étudiant(e) ayant droit de vote

1. Vernon Cameron
2. Don Duval
3. David Harquail
4. AECS – Représentant(e) élu(e) de la population étudiante
5. Vacance
6. Vacance
7. Vacance
8. Vacance

Président – Don Duval

Comité des finances - 6 membres du Conseil

1. Vernon Cameron
2. Don Duval
3. David Harquail
4. Vacance
5. Vacance
6. Vacance

Président – David Harquail

Comité mixte du bilinguisme - 4 membres du Conseil

1. Hemliss Konan (AEF)
2. Vacance
3. Vacance
4. Vacance

Présidence – À déterminer

Comité des mises en candidature - 4 membres du Conseil

1. Robert Brouillette
2. Don Duval
3. David Harquail
4. Vacance

Président – Robert Brouillette

Comité de l'aménagement et de la planification des biens - 4 membres du Conseil et 2 membres de la collectivité

1. Vernon Cameron
2. David Harquail
3. Vacance
4. Vacance
5. Vacance (membre de la collectivité)
6. Vacance (membre de la collectivité)

Président – David Harquail

Comité de liaison du Comité d'éthique de la recherche - 4 membres du Conseil

1. Don Duval
2. AECS – Représentant(e) élu(e) de la population étudiante

3. Vacance

4. Vacance

Présidence – À déterminer

Comité des relations avec le personnel - 4 membres du Conseil

1. Vernon Cameron

2. Don Duval

3. David Harquail

4. Vacance

Présidence – À déterminer

Représentation du Conseil à divers comités ou organismes

Comité de la planification académique (COPA) – 1 représentant(e)

1. Vacance

Association des anciens (AAUL) – 1 représentant

1. Robert Brouillette

Conseil de l'Université Laurentienne pour la formation des autochtones (CULFA) – 1 représentant(e)

1. Vacance

Sénat – 1 représentant(e)

1. Vacance

Comité des pensions – 5 représentants

1. Vice-recteur ou vice-rectrice à l'administration ou l'équivalent

2. Vernon Cameron

3. David Harquail

4. Vacance

5. Vacance

Adopté à l'unanimité

POUR INFORMATION

7. Questions du président

M. Bangs souligne la fin du mandat des membres sortants, MM. Martin Bayer, Eric Chappell et Peter Xavier et Mme Judy Gougeon, leur adresse au nom du Conseil toute sa gratitude pour leur dévouement, leur travail ardu et leur engagement. Il fait savoir que nombre de candidats potentiels ont manifesté leur volonté de siéger au Conseil, raison de plus d'être optimiste quant à l'avenir de la Laurentienne afin de la reconstruire de façon plus solide.

Évoquant les résultats aux dernières élections, M. Bangs félicite les députés de la région, à savoir France Gelinat et Jamie West; Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones; Greg Rickford, ministre des Affaires autochtones; Jill Dunlop, ministre des Collèges et Universités; Peter Wallace, secrétaire du Conseil du Trésor du Canada; et George Pirie, ministre des Mines. M. Bangs profite de l'occasion de souligner la valeur que revêt la constance chez les

agents publics à l'heure où la Laurentienne s'efforce de mener à bien le processus institué en vertu de la LACC.

En terminant, M. Bangs indique qu'il a été décidé de retirer de l'ordre du jour de la séance à huis clos l'article 3.1 Nomination du vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones. La question sera examinée par le Conseil à une date ultérieure.

8. Questions du recteur

8.1 Rapport du recteur

Le recteur Haché adresse ses remerciements et sa reconnaissance aux membres sortants du Conseil, MM. Martin Bayer, Eric Chappell et Peter Xavier et Mme Judy Gougeon, et souligne l'énergie positive qui a présidé aux cérémonies de collation des grades du printemps.

M. Haché signale que la Laurentienne a suspendu les politiques du port de masque et de vaccination touchant la COVID-19 et incite tout le monde à prendre les précautions voulues pour assurer la sécurité des gens.

Il indique que les inscriptions d'automne ont débuté le 8 juin 2022 et rend hommage aux efforts qu'ont déployés les membres du personnel et du corps professoral pour faire vivre aux étudiants une expérience à la fois positive et accueillante en prévision de la rentrée à l'automne.

Pour terminer, M. Haché annonce que l'Université a reçu de la succession de la diplômée Wynona Thompson un don généreux de 200 000 \$ pour l'École de l'éducation, qui servira à financer des bourses d'études et d'aide ainsi que le soutien au déplacement des étudiants stagiaires, en particulier dans les régions mal servies du Nord.

9. Rapport annuel du Comité de la planification académique (COPA)

M. Bangs indique que ce rapport a été soumis au Conseil.

10. Rapport du Conseil de l'Université Laurentienne pour la formation des autochtones (CULFA) – Mai 2022

M. Bangs indique que ce rapport a été soumis au Conseil.

11. Autres questions

Le président du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL), M. Tom Fenske, a constaté qu'un grand nombre d'employés quittent l'Université Laurentienne et se tournent vers d'autres horizons et que, à titre de président du SEUL, il estime qu'il lui incombe de soulever la question au Conseil. Il souligne les difficultés croissantes afin de répondre aux impératifs des unités d'enseignement et autres, y compris les besoins des étudiants, et ajoute que la Laurentienne, de son point de vue, a du mal à pourvoir aux postes vacants.

En terminant, M. Fenske fait état des retombées que ressentent les employés restants en ce qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de jouir de leurs congés mérités en raison de leur charge de travail pendant l'été. En outre, ils doivent continuer à appuyer la population étudiante.

M. Bangs remercie M. Fenske d'avoir soulevé ces préoccupations et convient que les membres du personnel de l'Université qu'il a rencontrés sont très fiers de l'être. Il ajoute que l'objectif du Conseil est de voir l'Université sortir favorablement du processus de restructuration dans le cadre du régime de la LACC, et de lui permettre de rebâtir les relations essentielles.

12. Divers

Aucune séance n'est tenue.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil des gouverneurs est levée à 12 h 41.

Jeff Bangs, président intérimaire

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le mercredi 29 juin 2022, à 17 h, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres avant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David <u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université	<u>Membre avant droit de vote</u> Konan, Hemliss (AEF)
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hamilton Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Salter, David, conseiller juridique, Lenczner Slaght	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 3 et confirme qu'il y a quorum. Il invite M. Vernon Cameron à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Robert Brouillette, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR DÉCISION ET INFORMATION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Don Duval, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Aucun n'est déclaré sous réserve de la déclaration que, si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. Mises à jour concernant la LACC et prochaines étapes

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. La conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, donne ensuite des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

Approbation du mandat de négociation et de règlement dans l'affaire Cy Rheault

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 29 juin 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la négociation et le règlement dans l'affaire Cy Rheault, jusqu'à concurrence du montant indiqué, et comme cela est décrit dans les documents soumis au Conseil.

Adopté par consentement unanime

Autorisation des suites à donner à l'affaire de la Ville de Sudbury

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 29 juin 2022, le Conseil des gouverneurs autorise les discussions avec la Ville de Sudbury et les prochaines étapes comme cela est décrit dans les documents soumis au Conseil.

Adopté par consentement unanime

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron, de clore la séance à huis clos de la réunion.

Adopté par consentement unanime

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 22.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le mardi 19 juillet 2022, à 17 h 30, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Konan, Hemliss (AEF)	<u>Membre ayant droit de vote</u> Marchetta, Paul (AECS)
<u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université	
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hamilton Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Lerner, Matthew, conseiller juridique, Lenczner Slaght Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Pagnutti, Lou, agent en chef de la restructuration Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Salter, David, conseiller juridique, Lenczner Slaght	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président intérimaire du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 35 et confirme qu'il y a quorum. M. David Harquail reconnaît alors le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR INFORMATION ET DÉCISION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président indique qu'une modification à l'ordre du jour est retirée et sera présentée à une date ultérieure. Il s'agissait d'un article relevant de la LACC.

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par Mme Hemliss Konan, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. **Déclaration de conflits d'intérêts**

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Le recteur, Robert Haché en indique un au cas où il y aurait une discussion touchant le plan d'arrangements. Aucun autre n'est déclaré sous réserve de la déclaration que, si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. **Recommandations du Comité exécutif**

M. Bangs invite le président du Comité exécutif, M. Don Duval, à présenter les articles 3.1 et 3.2.

3.1 Nomination du vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones

Il est proposé par Mme Hemliss Konan, appuyé par M. David Harquail,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 19 juillet 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de M. Dominic Beaudry à titre de vice-recteur associé à l'enseignement et aux programmes autochtones pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} août 2022.

Adopté par consentement unanime

3.2 Nomination de la doyenne de la Faculté des sciences de génie et d'architecture

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par Mme Hemliss Konan,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 19 juillet 2022 et recommandé par le Comité de sélection, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de Mme Joy Gray-Munro à titre de doyenne de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} août 2022.

Adopté par consentement unanime

4. **Mises à jour concernant la LACC et prochaines étapes**

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. La conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, donne alors des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

Approbation du Plan de compromis et d'arrangements établi en vertu de la LACC, de la Circulaire d'information et de l'Ordonnance de réunion

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. Robert Brouillette,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 19 juillet 2022, le Conseil approuve :

- la forme et le contenu du Plan de compromis et d'arrangements;
- la forme et le contenu de la circulaire d'information;
- la forme et le contenu de l'ordonnance de réunion.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU

QUE le Conseil des gouverneurs autorise la haute direction de l'Université à endosser toutes les autres modifications apportées au Plan de compromis et d'arrangements établi en vertu de la LACC, à la Circulaire d'information et à l'Ordonnance de réunion (les « Documents »), ce qui pourrait être jugé souhaitable à la lumière des conseils de l'avocat de l'Université expert en insolvabilité et de l'avocat auprès du Conseil de l'Université, à condition que de telles modifications ne changent ni les conditions financières ni les autres aspects importants de ces Documents et que la version définitive de ces Documents soit fournie au Conseil à la suite de leur soumission au tribunal.

Adopté avec l'abstention de M. Haché

5. Discussion à huis clos

Les membres du Conseil poursuivent la discussion en l'absence des membres de l'Équipe de direction.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Don Duval, de clore la séance à huis clos de la réunion.

Adopté par consentement unanime

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le jeudi 28 juillet 2022, à 17 h 30, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Konan, Hemliss (AEF) Marchetta, Paul (AECS)	<u>Membre ayant droit de vote</u>
<u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université	
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Argyle, Roanne, Argyle Communications Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hamilton Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Kennedy, Michael, conseiller juridique, Hicks Morley Lehtimaki, Shauna, directrice de la planification institutionnelle Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Salter, David, conseiller juridique, Lenczner Slight Theall, Larry, conseiller juridique, Theall Group LLP	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 34 et confirme qu'il y a quorum. Le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, reconnaît alors le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Robert Brouillette, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR INFORMATION ET DÉCISION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Le recteur, Robert Haché en indique un au cas où il y aurait une discussion touchant le plan

d'arrangements. Aucun autre n'est déclaré sous réserve de la déclaration que, si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. Mises à jour concernant la LACC

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. La conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, et le conseiller juridique, M. Larry Theall, donnent alors des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

CURIE – Modifications à l'Entente d'abonnement

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. David Harquail,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 28 juillet 2022, le Conseil autorise l'Université à voter contre les modifications proposées à l'Entente d'abonnement à la CURIE, comme cela est décrit dans le protocole du 24 juillet 2022. Adopté par consentement unanime

Entente moratoire (KPMG)

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 28 juillet 2022, le Conseil approuve les conditions de l'Entente, telles qu'elles sont énoncées dans le protocole du 26 juillet 2022 de la secrétaire intérimaire de l'Université, et autorise la direction de l'Université à la signer.

Adopté par consentement unanime

Les membres de l'Équipe de direction quittent la réunion en raison de conflits d'intérêts.

Mandats de négociation – Rectorat par intérim et vice-rectorat aux études par intérim

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 28 juillet 2022, le Conseil approuve les conditions et la portée des recommandations au titre des négociations et des mandats, comme elles sont établies dans le protocole de Hicks Morley du 26 juillet 2022, et autorise le président du Conseil à agir conformément à ces mandats. Adopté à l'unanimité

4. Discussion à huis clos

Les membres du Conseil poursuivent la discussion en l'absence des membres de l'Équipe de direction.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Robert Brouillette, de clore la séance à huis clos de la réunion. Adopté par consentement unanime

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 12.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le mercredi 13 juillet 2022, à 17 h 30, sur Zoom

Présences	Absences
<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Konan, Hemliss (AEF)</p> <p><u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université</p>	<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Duval, Don Marchetta, Paul (AECS)</p>
<p><u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hamilton Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Lerner, Matthew, conseiller juridique, Lenczner Slaght Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Salter, David, conseiller juridique, Lenczner Slaght</p>	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 34 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR INFORMATION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Le recteur, Robert Haché en indique un au cas où il y aurait une discussion touchant le plan d'arrangements. Aucun autre n'est déclaré sous réserve de la déclaration que, si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. Mises à jour concernant la LACC et prochaines étapes

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. La conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, le vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, et la contrôleur nommée par le tribunal, Mme Sharon Hamilton, donnent alors des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

4. Questions du recteur

Aucune.

5. Discussion à huis clos

Les membres du Conseil poursuivent la discussion en l'absence des membres de l'Équipe de direction.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Vernon Cameron, de clore la séance à huis clos de la réunion.

Adopté par consentement unanime

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le lundi 15 août 2022, à 17 h 30, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres avant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Konan, Hemliss (AEF) Marchetta, Paul (AECS)	<u>Membre avant droit de vote</u>
<u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université	
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Argyle, Roanne, Argyle Communications Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hamilton Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Rollwagen, Scott, conseiller juridique, Lenczner Slaght Turney, Sarah, conseillère juridique, Fasken Martineau DuMoulin LLP	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 33 et confirme qu'il y a quorum. M. Bangs invite M. Robert Brouillette à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. David Harquail, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR INFORMATION ET DÉCISION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Le recteur, Robert Haché en indique un au cas où il y aurait une discussion touchant le plan d'arrangements. Aucun autre n'est déclaré sous réserve de la déclaration que, si les discussions

en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. Recommandation du Comité des mises en candidature

3.1 Nomination au Conseil des gouverneurs en 2022-2023

Le président du Comité des mises en candidature, M. Robert Brouillette, présente cet article et donne une vue d'ensemble des discussions touchant la candidate proposée.

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Robert Brouillette,

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2. i) des Règlements généraux du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne, le Comité des mises en candidature doit soumettre la candidature de dix (10) membres au Conseil;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2. iii) a) des Règlements, tous les membres, sauf la personne élue par les membres du corps étudiant, ont un mandat de trois ans se terminant le lendemain de l'assemblée annuelle de l'année précisée dans la nomination;

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 15 août 2022, le Conseil des gouverneurs approuve la nomination de Mme Laura Kurkimaki à titre membre du Conseil des gouverneurs pour une période de trois (3) ans, avec entrée en vigueur immédiate après l'approbation du Conseil. Adopté par consentement unanime

4. Mises à jour concernant la LACC

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. La conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, la conseillère juridique, Mme Sarah Turney, la conseillère générale intérimaire de l'Université, Mme Dawne Jubb, et le conseiller juridique du Conseil, M. Scott Rollwagen, donnent alors des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

Empiètement sur la propriété – 2115, chemin South Bay

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Robert Brouillette,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 15 août 2022, le Conseil autorise l'Université à accepter et à mettre en œuvre le Projet de règlement et de recommandation établi et soumis par la conseillère générale intérimaire de l'Université dans le protocole du 18 juillet 2022. Adopté par consentement unanime

5. Discussion à huis clos

Les membres du Conseil poursuivent la discussion.

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. David Harquail, de clore la séance à huis clos de la réunion.
Adopté par consentement unanime

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 47.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le mardi 30 août 2022, à 17 h 30, sur Zoom

Présences	Absences
<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Kurkimaki, Laura</p> <p><u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université</p>	<p><u>Membres ayant droit de vote</u> Konan, Hemliss (AEF) Marchetta, Paul (AECS)</p>
<p><u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Kennedy, Michael, conseiller juridique, Hicks Morley Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Rollwagen, Scott, conseiller juridique, Lenczner Slaght Theal, Larry, conseiller juridique, Theall Group LLP</p>	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 34 et confirme qu'il y a quorum. M. Bangs invite M. Don Duval à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Vernon Cameron, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR INFORMATION ET DÉCISION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Le recteur, Robert Haché en indique un au cas où il y aurait une discussion touchant le plan d'arrangements. Aucun autre n'est déclaré sous réserve de la déclaration que, si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. Mises à jour concernant la LACC et prochaines étapes

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. La conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, le conseiller juridique de l'Université en matière d'assurance, M. Larry Theall, et la conseillère générale intérimaire de l'Université, Mme Dawne Jubb, donnent alors des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

POUR DÉCISION

Entente de règlement – CURIE

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. Don Duval,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 30 août 2022, le Conseil autorise l'Université à accepter et à signer l'Entente de règlement dans la forme établie à l'Annexe A, comme cela est décrit dans le protocole de Thornton Grout Finnigan du 26 août 2022.

Adopté par consentement unanime

4. Discussion à huis clos

Les membres du Conseil poursuivent la discussion.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Don Duval, de clore la séance à huis clos de la réunion.

Adopté par consentement unanime

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 1.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le mercredi 7 septembre 2022, à 17 h 30, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Marchetta, Paul (AECS)	<u>Membres ayant droit de vote</u> Kurkimaki, Laura À confirmer (AEF)
<u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université	
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Grossell, Mitch, conseiller juridique, Thornton Grout Finnigan Hamilton, Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Lehtimaki, Shauna, directrice de la planification institutionnelle Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim Rollwagen, Scott, conseiller juridique, Lenczner Slaght	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 32 et confirme qu'il y a quorum. Il reconnaît alors le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. Robert Brouillette, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR INFORMATION ET DÉCISION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. Le recteur, Robert Haché en indique un au cas où il y aurait une discussion touchant le plan d'arrangements. Aucun autre n'est déclaré sous réserve de la déclaration que, si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. Mises à jour concernant la LACC et prochaines étapes

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. Le conseiller juridique de l'Université, M. Mitch Grossell, la conseillère générale intérimaire de l'Université, Mme Dawne Jubb, la directrice de la planification institutionnelle, Mme Shauna Lehtimaki, et le vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration, M. Michel Piché, donnent alors des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

Modification de l'Entente de DE

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Vernon Cameron,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 7 septembre 2022, le Conseil autorise l'Université à accepter et à signer l'Entente de DE dans la forme établie à l'Annexe A et comme cela est décrit dans le protocole de Thornton Grout Finnigan du 1^{er} septembre 2022.

Adopté par consentement unanime

Modification de l'Entente avec Huntington

Il est proposé par M. Vernon Cameron, appuyé par M. David Harquail,

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée extraordinaire du 7 septembre 2022, le Conseil autorise l'Université à accepter et à signer l'Entente avec Huntington dans la forme établie à l'Annexe A et comme cela est décrit dans le protocole de Thornton Grout Finnigan du 1^{er} septembre 2022.

Adopté par consentement unanime

4. Discussion à huis clos

Les membres du Conseil poursuivent la discussion.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Don Duval, de clore la séance à huis clos de la réunion.

Adopté par consentement unanime

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 16.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le mercredi 14 septembre 2022, à 17 h 30, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres avant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Kurkimaki, Laura Marchetta, Paul (AECS)	<u>Membre avant droit de vote</u> À confirmer (AEF)
<u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université	
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hamilton Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Lerner, Matthew, conseiller juridique, Lenczner Slaght Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 32 et confirme qu'il y a quorum. M. Bangs invite alors M. Paul Marchetta à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. David Harquail, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR INFORMATION ET DÉCISION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Don Duval, appuyé par M. David Harquail, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. M. Bangs souligne la déclaration que, si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. Mises à jour concernant la LACC et prochaines étapes

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. La conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, la conseillère générale intérimaire, Mme Dawne Jubb, et la contrôlease nommée par le tribunal, Mme Sharon Hamilton, donnent alors des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

4. Discussion à huis clos

Les membres du Conseil poursuivent la discussion à huis clos.

Il est proposé par M. Robert Brouillette, appuyé par M. Don Duval, de clore la séance à huis clos de la réunion. Adopté par consentement unanime

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 2.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire, qui a eu lieu le mercredi 21 septembre 2022, à 17 h 30, sur Zoom

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote</u> Bangs, Jeff, président Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Kurkimaki, Laura Marchetta, Paul (AECS) <u>Membre sans droit de vote</u> Kwan, Kathleen, secrétaire intérimaire de l'Université	<u>Membres ayant droit de vote</u> À confirmer (AEF) Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don
<u>Observateurs (personnes-ressources)</u> Berger, Marie-Josée, vice-rectrice aux études Eger, Tammy, vice-rectrice à la recherche Hamilton Sharon, contrôleur, Ernst & Young Hodgson, Ann, secrétaire associée de l'Université par intérim Jubb, Dawne, conseillère générale intérimaire Lerner, Matthew, conseiller juridique, Lenczner Slaght Miller, D.J., conseillère juridique, Thornton Grout Finnigan Piché, Michel, vice-recteur intérimaire aux finances et à l'administration Rocca, Gina, adjointe de direction par intérim	

SÉANCE À HUIS CLOS

Le président du Conseil des gouverneurs (« le Conseil »), M. Jeff Bangs, déclare la séance à huis clos ouverte à 17 h 34 et confirme qu'il y a quorum. M. Bangs invite alors M. David Harquail à reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850 et que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par Mme Laura Kurkimaki, que la réunion se poursuive à huis clos. Adopté par consentement unanime

POUR INFORMATION À HUIS CLOS

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par Mme Laura Kurkimaki, que l'ordre du jour soit adopté dans la forme présentée. Adopté par consentement unanime

2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Bangs demande aux membres du Conseil d'indiquer des conflits d'intérêts. M. Bangs souligne la déclaration que, si les discussions en venaient à porter sur le traitement réservé aux fonds de dotation et (ou) les contributions différées, M. David Harquail pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

3. Mises à jour concernant la LACC et prochaines étapes

M. Bangs invite le recteur et vice-chancelier, M. Robert Haché, à donner une vue d'ensemble de la question. La conseillère juridique de l'Université, Mme D.J. Miller, la conseillère générale intérimaire, Mme Dawne Jubb, et la contrôlease nommée par le tribunal, Mme Sharon Hamilton, donnent alors des mises à jour sur divers aspects de la LACC.

4. Discussion à huis clos

Les membres du Conseil poursuivent la discussion à huis clos.

Il est proposé par M. David Harquail, appuyé par M. Paul Marchetta, de clore la séance à huis clos de la réunion. Adopté par consentement unanime

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25.

Jeff Bangs, président

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS
Procès-verbal du scrutin électronique du 20 juillet 2022

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote qui ont participé au scrutin</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Harquail, David Konan, Hemliss	<u>Membres ayant droit de vote qui n'a pas participé au scrutin</u> Haché, Robert, recteur et vice-chancelier - Abstention Marchetta, Paul (AECS) - Abstention

POUR DÉCISION À HUIS CLOS

**Approbation du Plan de compromis et d'arrangements établi en vertu de la LACC,
de la Circulaire d'information et de l'Ordonnance de réunion**

IL EST RÉSOLU

Que, comme présenté pour approbation par scrutin électronique le 20 juillet 2022, le Conseil des gouverneurs approuve les modifications apportées au Plan de compromis et d'arrangements établi en vertu de la LACC, à la Circulaire d'information et à l'Ordonnance de réunion.

Adopté avec deux (2) abstentions (Rob Haché et Paul Marchetta)

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS
Procès-verbal du scrutin électronique du 9 septembre 2022

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote qui ont participé au scrutin</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Kurkimaki, Laura Marchetta, Paul (AECS)	<u>Membre ayant droit de vote qui n'a pas participé au scrutin</u>

POUR DÉCISION À HUIS CLOS

Plan modifié de compromis et d'arrangements établi en vertu de la LACC

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil des gouverneurs autorise le dépôt du Plan modifié de compromis et d'arrangements joint au protocole de la secrétaire intérimaire de l'Université au Conseil en date du 9 septembre 2022. Dans cette version, les changements effectués dans le Plan de compromis et d'arrangements joint à l'ordonnance de réunion rendue par le tribunal le 28 juillet 2022 sont indiqués en rouge.

et

QUE le Conseil des gouverneurs autorise et ordonne que le cabinet juridique de l'Université, Thornton Grout Finnigan LLP, signifie immédiatement le Plan de compromis et d'arrangements sur la liste de signification touchant la procédure en vertu de la LACC, et que le contrôleur affiche le Plan modifié sur son site Web. Adopté

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université

CONSEIL DES GOUVERNEURS
Procès-verbal du scrutin électronique du 9 septembre 2022

Présences	Absences
<u>Membres ayant droit de vote qui ont participé au scrutin</u> Bangs, Jeff, président Brouillette, Robert Cameron, Vernon Duval, Don Haché, Robert, recteur et vice-chancelier Harquail, David Kurkimaki, Laura Marchetta, Paul (AECS)	<u>Membre ayant droit de vote qui n'a pas participé au scrutin</u>

POUR DÉCISION À HUIS CLOS

Plan de compromis et d'arrangements établi en vertu de la LACC

IL EST RÉSOLU

Que le Conseil des gouverneurs approuve une modification apportée à la section 5.4 (a) du Plan de compromis et d'arrangements établi en vertu de la LACC, laquelle remplace la mention « quatrième anniversaire » par « troisième anniversaire ». Adopté

Kathleen Kwan, secrétaire intérimaire de l'Université



POUR DÉCISION

Résolution du Conseil des gouverneurs à la recommandation du Comité exécutif
Objet : Adoption de la formule des résolutions en bloc pour les réunions du Conseil
Présentée au Conseil des gouverneurs à l'assemblée du 21 octobre 2022

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 21 octobre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve l'adoption de la formule des résolutions en bloc.

PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE DE L'UNIVERSITÉ



NOTE DE SERVICE

Destinataire : Conseil des gouverneurs
Expéditeur : Comité exécutif
Date : 21 octobre 2022
Objet : Introduction de la formule des résolutions en bloc pour les réunions du Conseil

Divers conseils d'universités canadiennes emploient le format des résolutions en bloc pour inclure non seulement les points habituels à approuver, mais aussi les points d'information. Ce format permet entre autres aux conseils de se concentrer sur les grands points. Même si l'approbation d'une proposition d'ensemble fait économiser du temps lors des réunions, les membres veulent examiner soigneusement les points à l'ordre du jour afin de s'acquitter de leurs responsabilités comme il se doit.

Voici comment les résolutions en bloc fonctionnent :

Les organismes qui ont un grand nombre de points habituels à approuver gagnent souvent du temps en utilisant la formule des *résolutions en bloc*. Il s'agit d'une partie de l'ordre du jour imprimé indiquant les points qui ne devraient pas poser de problème et sur lesquels il n'y aura probablement pas de questions.

Avant de procéder au vote, le président ou la présidente laisse le temps aux membres de lire la liste pour déterminer si elle comprend des sujets sur lesquels ils ont une question, ou dont ils aimeraient discuter ou auxquels ils s'opposent. Chaque membre a le droit de retirer un point des résolutions en bloc qui est alors transféré à l'ordre du jour ordinaire afin qu'il puisse être examiné et soumis au vote séparément. Les autres points sont ensuite approuvés en bloc à l'unanimité sans discussion, ce qui permet d'économiser le temps qui serait nécessaire pour les votes individuels.

Fonctionnement des résolutions en bloc

La secrétaire de l'Université détermine les points habituels pour décision et information et qui ne seront probablement pas débattus. Pour cela, elle peut consulter le président ou la présidente du Conseil, le président ou la présidente du comité pertinent et les principales personnes-ressources. S'il y a un rapport de comité, ces points sont indiqués dans la liste au début du rapport. Les points pour décision et information de l'ordre du jour et dans les rapports de comités qui ne figurent pas dans les résolutions en bloc seront présentés individuellement pour une discussion et un vote (au besoin).

Lorsque les membres reçoivent les ordres du jour des réunions, ils devraient prendre connaissance de tous les rapports de la manière habituelle. **Si un membre désire poser une question, discuter d'un point figurant dans les résolutions en bloc ou s'y opposer, il peut demander à ce qu'il soit retiré** en communiquant avec la secrétaire de l'Université avant la réunion. Il peut aussi demander que le point soit retiré avant que le président ou la présidente demande un motionnaire et un comotionnaire afin d'approuver la proposition à l'unanimité ou de recevoir les points indiqués.

À la réunion du Conseil, avant la présentation de la proposition de consentement unanime, le président ou la présidente du Conseil : 1) indiquera les points à retirer de la liste en fonction des demandes de membres; 2) demandera s'il y a d'autres points à retirer de la liste. Les points restants sont alors approuvés en bloc sans discussion, faisant ainsi économiser le temps qui serait requis pour la présentation et le vote individuels. Les points qui ont été supprimés des résolutions en bloc seront traités de la manière habituelle lors de la présentation du rapport de chaque comité.

Le procès-verbal de la réunion fera état des points approuvés dans les résolutions en bloc en utilisant la formule « adopté par consentement unanime » et indiquera que les points pour information figurant dans les résolutions en bloc ont été reçus.

Recommandation

Le Comité exécutif recommande que le Conseil adopte la formule des résolutions en bloc qui, si le Conseil l'approuve le 21 octobre 2022 pourra être mise en œuvre à la réunion du 2 décembre 2022.

POUR DÉCISION

Résolution du Conseil des gouverneurs à la recommandation du Comité exécutif
Objet : Responsabilités des membres du Conseil et des comités du Conseil
Présentée au Conseil des gouverneurs à l'assemblée du 21 octobre 2022

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 21 octobre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve les Responsabilités des membres du Conseil et des comités du Conseil.

PROPOSÉ PAR :

Signature

APPUYÉ PAR :

Signature

SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE DE L'UNIVERSITÉ

NOTE DE SERVICE

Destinataire : Conseil des gouverneurs
Expéditeur : Comité exécutif
Date : 21 octobre 2022
Objet : Responsabilités des membres du Conseil et des comités du Conseil

La gouvernance efficace exige une culture organisationnelle qui établit les pouvoirs et responsabilités, et incite fondamentalement les relations fondées sur le respect mutuel, la confiance et l'honnêteté.

Les membres du Conseil ont des responsabilités importantes et doivent par conséquent comprendre clairement la gouvernance bicamérale, la portée et les limites de leurs rôles, les qualités et caractéristiques que l'on attend d'eux dans l'exécution de leurs rôles, et les attentes en matière de temps, de préparation et de participation.

En outre, les membres de comités externes et internes qui y participent à titre de membres du Conseil partagent le pouvoir et les responsabilités du comité.

Voici les principales attentes et responsabilités des membres du Conseil et des comités du Conseil :

- Comprendre leur rôle fiduciaire, c.-à-d. prendre des décisions dans l'intérêt fondamental de l'Université dans son ensemble, et la diligence attendue normalement d'une personne en fonction de ses connaissances et de son expérience.
- Être bien renseignés sur l'Université et sa raison d'être, ainsi que sur la nature unique d'une université.
- Réfléchir aux conséquences des décisions sur les principales parties concernées, et le montrer en posant des questions, en soulevant des points, et en traitant les parties concernées justement et équitablement.
- Comprendre la gouvernance bicamérale et leurs relations avec l'instance de supervision de l'enseignement, le Sénat, et les différents rôles de chaque instance.
- Poser des questions d'administration éclairées qui leur permettront de comprendre comment tout plan d'action proposé s'aligne sur la viabilité financière, les buts stratégiques et les solutions de rechange au plan d'action proposé.
- Comprendre comment gérer les conflits d'intérêts dans la prise de décision (quand déclarer un conflit d'intérêts et s'abstenir de participer aux décisions).
- Comprendre l'équilibre entre la transparence et la confidentialité qui peut être requise concernant les débats et la prise de décision au Conseil.
- Comprendre le temps à consacrer et les préparations pour les activités du Conseil, y compris la nécessité de lire des documents à l'avance et d'être prêts à poser des questions et à participer aux débats lors des réunions.

- Comprendre et respecter les attentes concernant la présence au Conseil et aux comités.
- Comprendre l'importance de compter sur l'expertise des professionnels de la gouvernance pour les questions de procédure.
- Comprendre la nécessité de l'orientation et de la formation continue afin de connaître les caractéristiques particulières de l'Université et leur rôle de gouvernance à cet égard.

Recommandation

Le Comité exécutif recommande que le Conseil des gouverneurs adopte ce document sur les responsabilités qui guidera clairement les membres du Conseil et de ses comités concernant les responsabilités fiduciaires et autres. En outre, chaque membre du Conseil et de ses comités devra signer le document au début de son mandat (de membre du Conseil ou de ses comités) afin d'en accuser réception et de signifier qu'il accepte ces responsabilités.

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DU CONSEIL

Ce document décrit les rôles et responsabilités individuelles des membres du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne. Il s'applique aussi aux personnes qui siègent à titre de membres votants aux comités du Conseil.

Pour les besoins de ce document,

« **administrateur** » désigne :

- tout membre votant du Conseil des gouverneurs, qu'il soit nommé ou siège au Conseil à un autre titre;

« **membre du Conseil** » désigne :

- toute personne nommée à titre de membre votant de tout comité du Conseil, que cette personne soit membre du Conseil, nommée par le Sénat, expert externe ou nommée par le Conseil, dirigeante de l'Université ou autorisée à assister aux réunions du Conseil ou de ses comités quand elle assume son rôle.

RÔLE

Les membres du Conseil ont la responsabilité de faire avancer et de respecter la mission de l'Université. Ils doivent agir conformément à leur obligation fiduciaire envers l'Université, y compris avec la diligence, l'intégrité, l'indépendance et la bonne foi d'une personne raisonnable pour servir les intérêts fondamentaux de l'Université, et remplir le rôle du Conseil et des membres du Conseil comme cela est établi dans la loi de 1960 constituant l'Université Laurentienne de Sudbury en société (telle que modifiée en 2022) et les règlements administratifs du Conseil.

En plus des responsabilités énoncées dans la *Loi sur l'Université Laurentienne* et dans les règlements administratifs du Conseil, ce qui suit décrit les fonctions et les responsabilités de chaque membre du Conseil.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Les membres du Conseil doivent :

- s'acquitter de leurs fonctions avec la diligence, l'intégrité, l'indépendance, la bonne foi et la prudence d'une personne raisonnable;
- agir dans l'intérêt fondamental de l'Université dans son ensemble. Chaque membre du Conseil n'a de responsabilité qu'envers l'Université;
- fonctionner en tant que membre du Conseil et non comme porte-parole d'un groupe donné. Bien que l'on s'attende à ce que les membres du Conseil apportent diverses perspectives, ils ont une responsabilité envers l'Université et non envers un intérêt privé, un lien communautaire ou les intérêts d'une partie prenante;
- comprendre le rôle des universités dans la société, la mission de l'Université Laurentienne et la nature bicamérale du système de gouvernance de l'Université;
- comprendre que le rôle du Conseil est un rôle de supervision axé sur les questions stratégiques et l'élaboration de politiques plutôt que sur la gestion opérationnelle ou l'administration;
- savoir que seul le Conseil dans son ensemble et non ses membres individuels exerce l'autorité;
- apporter du renfort et du soutien au recteur tout en étant actifs, énergiques, en allant au fond des choses, et en exerçant un jugement critique sur les questions de politique;
- défendre l'autonomie et l'indépendance de l'Université;

- encourager l'ouverture et la confiance;
- prendre la responsabilité personnelle de déclarer les conflits d'intérêts;
- soutenir le plus grand éventail de discours respectueux et constructifs; respecter les différentes perspectives, s'appuyer sur la contribution des autres et proposer des solutions de rechange de manière constructive;
- respecter les valeurs du Conseil en matière d'équité, de diversité et d'inclusion;
- tenir l'Université pour responsable, tout en agissant en tant qu'ambassadeurs de celle-ci.

Plus particulièrement, les membres du Conseil ont les responsabilités suivantes :

Supervision

- Faire de la bonne gouvernance de l'Université une priorité.
- Accepter la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la réalisation de la vision/mission et du plan stratégique de l'Université.
- Surveiller le rendement de l'Université dans la réalisation des objectifs du plan stratégique.
- Maintenir la santé financière de l'Université.
- Superviser la gestion efficace des biens matériels de l'Université.

Liaison

- Assister aux événements de l'Université organisés pour encourager et promouvoir les relations avec la population étudiante, le corps professoral et les parties prenantes de la communauté, notamment les collations des grades et autres événements à l'échelle du campus.
- Jouer un rôle actif en tant que collaborateur et ambassadeur de l'Université.
- Se tenir au courant des principaux aspects et activités de l'Université.

Gouvernance bicamérale

- Comprendre les rôles respectifs du Conseil et du Sénat ainsi que le système de gouvernance bicamérale et l'administration de la Laurentienne.
- Séparer clairement le rôle stratégique et politique du Conseil et les responsabilités opérationnelles quotidiennes de l'administration.
- Respecter l'autorité administrative interne de l'administration.

En plus des responsabilités clés ci-dessus, les administrateurs ont les responsabilités suivantes :

Perfectionnement et évaluation du Conseil

- Appuyer un programme d'orientation des nouveaux administrateurs.
- Participer à des séances de formation continue et à des séances de réflexion du Conseil visant tous les administrateurs.
- Contribuer régulièrement à l'évaluation du rendement du Conseil et de ses comités permanents, ainsi que de leur propre efficacité en tant qu'administrateurs.

Préparation

Les membres du Conseil doivent s'efforcer de comprendre l'Université, y compris la *Loi sur l'Université Laurentienne de Sudbury* et les responsabilités et procédures du Conseil, et de se familiariser avec les tendances en matière de gouvernance et dans l'enseignement postsecondaire. Ils devraient se préparer soigneusement pour chaque réunion.

Assiduité et participation

Administrateurs

Les administrateurs doivent se préparer adéquatement et assister régulièrement aux réunions du Conseil et des comités auxquels ils sont affectés. Ils doivent participer activement, de manière constructive et avec vigilance aux réunions du Conseil et des comités auxquels ils sont affectés et prendre une position éclairée sur les questions.

Les administrateurs doivent participer aux discussions et aux prises de décision productives et respectueuses en débattant des points clés, en partageant leurs idées et leur expertise professionnelle au cours des réunions, et en soutenant les politiques et les programmes établis.

Membres du Conseil

Les membres du Conseil doivent se préparer adéquatement et assister régulièrement aux réunions des comités auxquels ils sont affectés. Ils doivent participer activement, de manière constructive et avec vigilance aux réunions des comités auxquels ils sont affectés et prendre une position éclairée sur les questions.

Les membres du Conseil doivent participer aux discussions et aux prises de décision productives et respectueuses en débattant des points clés, en partageant leurs idées et leur expertise professionnelle au cours des réunions, et en soutenant les politiques et les programmes établis.

Diligence raisonnable

Les membres du Conseil doivent agir avec l'intégrité, l'indépendance et la bonne foi d'une personne raisonnable pour promouvoir les intérêts fondamentaux de l'Université, avec le soin, la diligence et la compétence nécessaires.

Principes clés du comportement éthique

Les membres du Conseil doivent observer les normes déontologiques les plus élevées. Conformément aux valeurs de l'Université, notamment la liberté universitaire, la collégialité et le discours civil, les principes suivants apportent un complément à d'autres statuts, politiques, directives et autres documents applicables à l'Université pour guider les considérations et la conduite. Ce ne sont pas des règles statiques et globales.

Respect des autres

Chaque membre de l'Université doit pouvoir travailler, vivre, enseigner et apprendre dans un environnement exempt de discrimination et de harcèlement. Un langage ou un comportement inapproprié qui pourrait nuire à ces conditions ne doit pas être toléré. Le respect des droits et de la dignité des autres, quelles que soient leurs différences, doit être maintenu; les actions ou les comportements dégradants fondés sur des critères sexuels, raciaux, physiques, socio-économiques ou politiques n'ont pas leur place dans notre Université.

Conflit d'intérêts

Il peut arriver que les intérêts d'un membre du Conseil soient en conflit réel ou apparent avec son rôle et sa responsabilité envers l'Université. Tous les membres ont la responsabilité de maintenir la transparence dont l'Université est fière au sein de la communauté immédiate et élargie.

Un conflit peut survenir lorsque la position d'un membre du Conseil et (ou) d'un comité peut raisonnablement être perçue comme favorisant injustement son avantage personnel. Cela peut être :

- des intérêts commerciaux ou financiers;
- l'emploi;
- la famille;
- des relations personnelles.

Tout conflit réel, potentiel ou apparent doit être divulgué, examiné et géré ou éliminé de manière appropriée.

Au moins une fois par an, chaque membre du Conseil doit remplir et remettre au secrétaire du Conseil un formulaire indiquant les intérêts personnels et professionnels qui pourraient donner lieu à un conflit, direct ou indirect, avec les fonctions de membre du Conseil. Chaque membre du Conseil doit informer par écrit le secrétaire en temps opportun de tout changement apporté à cette liste. La divulgation peut également être faite à tout moment pendant les réunions du Conseil et (ou) de comité lorsque le conflit est pertinent ou peut être pertinent pour les sujets discutés, auquel cas, la divulgation sera notée dans le procès-verbal de cette réunion.

Le membre du Conseil qui a divulgué un conflit ne doit ni prendre part à la discussion sur le sujet ni participer à la réunion à laquelle le sujet est discuté si le Conseil le lui demande. Sur les conseils du secrétaire de l'Université, le président ou la présidente du Conseil déterminera le niveau de participation du membre concernant la question en conflit. Dans tous les cas où un conflit a été déclaré, le membre concerné ne doit pas voter sur la question.

Lorsque le président ou la présidente du Conseil considère qu'il existe un conflit, mais que le membre en cause ne le divulgue pas, le président ou la présidente peut déclarer qu'il existe un conflit et décider que le membre doit s'absenter pendant le débat et le vote sur la question faisant l'objet du conflit. Le membre du Conseil peut contester la décision du président ou de la présidente en demandant qu'une résolution soit adoptée par la majorité des membres présents et votants. Le membre qui a un conflit doit s'absenter de la réunion pendant le débat et le vote sur le conflit.

Confidentialité

Dans le cadre de leurs fonctions consultatives et de gouvernance, les membres du Conseil sont exposés à différents types de renseignements délicats qui doivent être utilisés de manière réfléchie et en respectant la confidentialité. Ces renseignements peuvent concerner le corps professoral, le personnel, l'administration ou la population étudiante; p. ex., ils peuvent concerner les affaires de l'Université ou les affaires financières, ou encore appartenir à l'Université. Les membres du Conseil doivent bien comprendre leurs obligations et préserver la confidentialité de ces renseignements indéfiniment ou jusqu'à ce que le président ou la présidente du Conseil en ait autorisé la divulgation appropriée.

Communication

Les membres du Conseil doivent savoir que le président ou la présidente du Conseil ou son délégué exprès est le seul porte-parole auprès des médias pour les questions touchant le Conseil. Le seul porte-parole de la haute administration auprès des médias pour les questions relatives au Conseil est le recteur ou son délégué exprès. Les membres du Conseil doivent adresser toute demande des médias au secrétaire de l'Université.

Les membres du Conseil doivent communiquer rapidement et clairement au président du Conseil, au secrétaire de l'Université et au recteur toute préoccupation ou plainte importante et les laisser s'en occuper. Ils doivent transmettre toute demande d'information, au-delà de ce qui est publiquement disponible, au président du Conseil ou au secrétaire de l'Université.

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES

Les administrateurs doivent :

- connaître les budgets et la budgétisation et l'importance d'assurer la santé financière de l'établissement;
- pouvoir évaluer et analyser rapidement et objectivement l'information afin de prendre des décisions;
- comprendre les communautés dans lesquelles l'Université opère;
- apprécier les exigences du travail en équipe;
- comprendre le contexte général et la perspective pour la prise de décision du Conseil;
- comprendre le fonctionnement de grands organismes, de préférence dans un milieu syndiqué;

- comprendre la nécessité d'une planification stratégique à long terme pour assurer le renouvellement et l'évaluation continue du rôle et de la mission d'un organisme;
- comprendre l'Université dans le contexte de la gamme complète des possibilités d'éducation à l'échelle provinciale, nationale et internationale;
- comprendre la nécessité pour l'Université de fonctionner dans la perspective d'un environnement mondial économique et d'apprentissage;
- pouvoir évaluer la qualité du service fourni par l'Université;
- pouvoir gérer des objectifs et des intérêts contradictoires dans un cadre public;
- apporter une série de compétences diverses aux responsabilités politiques et opérationnelles des comités du Conseil.

Approuvé par le Conseil : _____

Signature : _____



POUR DÉCISION

Résolution du Conseil des gouverneurs sur la recommandation du Comité d'audit

Objet: Approbation des états financiers consolidés de l'Université Laurentienne pour 2021-22

Présentée au Conseil des gouverneurs à l'assemblée du 21 octobre 2022

ATTENDU QUE la direction a dressé au terme de l'exercice se terminant le 30 avril 2022 les états financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury en conformité avec les normes comptables canadiennes régissant les organisations à but non lucratif;

ATTENDU QUE le vérificateur, après exécution des travaux et procédés voulus, a conclu que les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière consolidée de l'Université Laurentienne de Sudbury au 30 avril 2022, et de ses résultats opérationnels consolidés, de l'évolution de son actif net consolidé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes s'appliquant aux organisations à but non lucratif;

ATTENDU QUE le Comité de vérification a, lors de la réunion du 12 octobre 2022, recommandé au Conseil des gouverneurs d'approuver les états financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury pour l'exercice se terminant le 30 avril 2022;

IL EST RÉSOLU

QUE, comme présenté à l'assemblée du 21 octobre 2022, le Conseil des gouverneurs approuve les états financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury pour l'exercice se terminant le 30 avril 2022.

PROPOSÉ PAR : _____
Signature

APPUYÉ PAR : _____
Signature

SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE DE L'UNIVERSITÉ

NOTE DE SERVICE

Destinataire : Conseil des gouverneurs

Expéditeur : Comité d'audit

Date : 21 octobre 2022

Objet : États financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury pour l'exercice se terminant le 30 avril 2022 et Rapport du vérificateur

Le 1^{er} février 2021, la Laurentienne a présenté une requête à la Cour pour que soit rendue, en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), une ordonnance initiale consistant, entre autres, à surseoir à la procédure afin de donner à l'Université la possibilité de se restructurer sur le plan financier et opérationnel. Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Université a poursuivi ses activités sous la protection de la LACC alors qu'elle s'efforçait de se restructurer sur le plan financier et opérationnel.

Les états financiers consolidés reflètent les incidences financières de la restructuration sur l'ensemble de l'exercice. Pour l'exercice clos le 30 avril 2022, l'Université a réalisé un excédent des revenus sur les charges de 16,8 M\$, 44,5 M\$ avant les coûts de restructuration, alors que l'exercice précédent était déficitaire de 66,7 M\$, 12,2 M\$ d'excédent des revenus sur les charges avant les coûts de restructuration). L'actif net non soumis à des restrictions s'est amélioré, passant de moins de 89,2 M\$ en 2020-2021 à moins de 65,7 M\$ en 2021-2022.

À l'automne 2021, en raison de l'incertitude résultant à la fois de la COVID-19 et, de façon plus importante, de la restructuration entreprise en vertu de la LACC, l'Université a vu le nombre d'étudiants inscrits, ou l'effectif, diminuer de 14 %. La Laurentienne comptait un total de 8 056 étudiants, soit 5 995 équivalents plein temps (EPT). Bien que les nouveaux étudiants de la Laurentienne aient diminué, cette baisse était prévue et a été prise en compte dans les projections financières de l'Université.

La présentation ci-jointe donne une vue d'ensemble des résultats financiers de l'Université pour l'exercice, ainsi que les points saillants des principaux écarts et les notes aux états financiers.

À la suite d'une demande de propositions lancée en avril 2022, l'Université Laurentienne a décidé de retenir les services du cabinet BDO à titre de vérificateur pour la période couvrant les exercices financiers allant du 30 avril 2022 au 30 avril 2026 (période de cinq ans). Le cabinet a effectué sa vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, comme il est décrit dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers consolidés » du Rapport du vérificateur indépendant.

Le vérificateur a conclu que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière consolidée de l'Université Laurentienne de Sudbury au 30 avril 2022, ainsi que des résultats opérationnels consolidés, de l'évolution de son actif net consolidé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice se terminant à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes régissant les organisations à but non lucratif. Aucun rajustement n'a été relevé au cours de la vérification.

Dans le cadre de son mandat, BDO a également soumis au Comité de vérification de l'Université Laurentienne son rapport de vérification (ci-joint), lequel a mis en évidence les domaines où des améliorations ont, au cours de la période considérée, été apportées au système de contrôle des déclarations financières de l'Université. Les recommandations formulées par le vérificateur serviront à renforcer l'efficacité globale de la conception et des contrôles de l'environnement de la technologie informationnelle de l'Université.



Laurentian University
Université **Laurentienne**

Présentation au Conseil des gouverneurs États
financiers vérifiés de 2021-2022
21 octobre 2022

INTRODUCTION



- Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, le déficit et les activités de fonctionnement de la Mining Innovation Rehabilitation and Applied Research Corporation (MIRARCO) et une part de 20 % du Laboratoire de recherche sur les neutrinos (SNOLAB) comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- Examen complet des politiques et pratiques comptables de l'UL mené en 2020-2021.
- Les états financiers de 2021-2022 couvrent douze mois aux termes de la LACC.
- Transition vers un nouveau vérificateur (BDO) en 2021-2022 à l'issue d'un processus de demande de propositions.
- La vérification des états financiers de 2021-2022 a été effectuée dans les temps et on attend une opinion de vérification sans réserve de BDO.
- Le rapport des résultats de la vérification contient des recommandations pour renforcer le concept général et l'efficacité des contrôles dans l'environnement de technologie de l'information de la Laurentienne afin d'améliorer le système de contrôle des rapports financiers de l'Université.

Nombre total d'inscriptions (automne 2021)



Groupe universitaire	Niveau universitaire	Statut au plan de l'immigration	Nombre					
			2019A		2020A		2021A	
Premier cycle	Premier cycle	Canadiens	7 567	0 %	7 823	3 %	6 693	-14 %
		Visa	383	16 %	402	5 %	368	-8 %
		Total	7 950	1 %	8 225	3 %	7 061	-14 %
	Total		7 950	1 %	8 225	3 %	7 061	-14 %
Cycles supérieurs	Maîtrise	Canadiens	699	3 %	752	8 %	672	-11 %
		Visa	111	88 %	144	39 %	146	1 %
		Total	810	10 %	896	11 %	818	-9 %
	Doctorat	Canadiens	135	4 %	151	12 %	128	-15 %
		Visa	53	20 %	51	-4 %	49	-4%
		Total	188	8 %	202	7 %	177	-12 %
	Total		998	10 %	1 098	10 %	995	-14 %
Grand total			8 948	1 %	9 323	4 %	8 056	-14 %

Total des inscriptions ETP (automne 2021)



Groupe universitaire	Niveau universitaire	Statut au plan de l'immigration	ETP à l'automne					
			2019A		2020A		2021A	
Premier cycle	Premier cycle	Canadiens	5 770	-1 %	5 930	3 %	4 959	-16 %
		Visa	313	17 %	330	5 %	290	-12 %
	Total		6 083	0 %	6 220	3 %	5 248	-16 %
	Total		6 083	0 %	6 220	3 %	5 248	-16 %
Cycles supérieurs	Maîtrise	Canadiens	490	3 %	531	8 %	464	-13 %
		Visa	108	83 %	142	39 %	144	1 %
	Total		598	12 %	673	11 %	608	-10 %
	Doctorat	Canadiens	101	4 %	108	12 %	90	-16 %
		Visa	52	21 %	50	-4 %	49	-1%
	Total		153	10 %	157	7 %	139	-11 %
Total		751	12 %	830	10 %	747	-10 %	
Grand total			6 834	1 %	7 090	4 %	5 995	-15 %

Points financiers saillants 2021-2022



Laurentian University
Université Laurentienne

- Le nombre total d'inscriptions a baissé en raison de la procédure en vertu de la LACC et de la fermeture de programmes.
 - Canadiens -14 %
 - Étrangers -6 %
- Revenus de 185,4 M\$ par rapport à 193,4 M\$ en 2020-2021 (baisse des revenus de droits de scolarité due à la baisse des inscriptions, baisse des autres frais et revenus, compensée en partie par une augmentation des ventes et services auxiliaires)
- Charges (excluant la restructuration) de 140,8 M\$ par rapport à 181,2 M\$ en 2020-2021 (diminution des salaires et avantages sociaux en raison de la restructuration en vertu de la LACC, coûts d'occupation réduits (p. ex., intérêts sur la dette à long terme) et réduction des bourses d'études et d'aide)
- Excédent des revenus sur les charges de 16,8 M\$ par rapport à une insuffisance de 66,7 M\$ en 2020-2021. Excédent redressé de 44,5 M\$ avant les coûts de restructuration par rapport à 12,2 M\$ en 2020-2021
- Actif total de 416,7 M\$ par rapport à 381,1 M\$ en 2020-2021 (augmentation du financement de débiteur-exploitant de 10 M\$ et augmentation de la trésorerie en raison de l'excédent des revenus par rapport aux charges)
- Passif de 421,2 M\$ par rapport à 396,5 M\$ en 2020-2021 (augmentation du financement de débiteur-exploitant de 10 M\$, augmentation du passif pouvant faire l'objet d'un compromis, passif des futurs avantages sociaux)
- Actif net de -4,4 M\$ par rapport à -15,4 M\$ (excédent des revenus par rapport aux dépenses compensé par la réévaluation des futurs avantages sociaux)

Ébauche des états financiers de 2021-2022

État de la situation financière



Laurentian University
Université **Laurentienne**

	2021-2022 (000 \$)	2020-2021 (000 \$)	Écart (000 \$)
Actif actuel	101 335	55 498	45 837
Autres actifs	315 397	325 633	(10 236)
Total de l'actif	416 732	381 131	35 601
Passif actuel	292 305	268 229	24 076
Obligations à long terme	128 861	128 268	593
Total du passif	421 166	396 497	24 669
Actif net (insuffisance)			
Non affecté	(65 682)	(89 207)	23 525
Dotations	60 961	61 482	(521)
Autres	287	12 359	(12 072)
Total du passif et de l'actif net	416 732	381 131	35 601

Ébauche des états financiers de 2021-2022

État des opérations



Laurentian University
Université **Laurentienne**

REVENUS	2021-2022 (000 \$)	2020-2021 (000 \$)	Écart (000 \$)
Subventions et contrats de fonctionnement	79 568	79 304	264
Droits de scolarité	54 005	58 261	(4 256)
Subventions et contrats de recherche	19 488	22 407	(2 919)
Autres frais et revenus	15 932	22 161	(6 229)
Ventes et services	10 768	5 634	5 134
Amortissement des apports en capital reportés	<u>5 621</u>	<u>5 629</u>	<u>(8)</u>
Revenus totaux	185 382	193 396	(8 014)

Ébauche des états financiers de 2021-2022

État des opérations



Laurentian University
Université **Laurentienne**

CHARGES	2021-2022 (000 \$)	2020-2021 (000 \$)	Écart (000 \$)
Salaires et avantages sociaux	93 266	128 416	(35 150)
Coûts de fonctionnement et de recherche	17 563	17 648	(1 519)
Frais d'occupation	9 975	12 022	(2 047)
Bourses d'études et d'aide	9 708	12 575	(2 867)
Amortissement des immobilisations	10 321	10 502	(181)
Coûts de restructuration	<u>27 759</u>	<u>78 904</u>	<u>(51 145)</u>
Charges totales	168 592	260 067	(91 475)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	16 790	(66 671)	83 461

Ébauche des états financiers de 2021-2022

État des flux de trésorerie



	2021-2022 (000 \$)	2020-2021 (000 \$)	Écart (000 \$)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	32 531	115 451	(82 920)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	14 607	(72 344)	86 951
Flux de trésorerie liés aux investissements	<u>(85)</u>	<u>(9 567)</u>	9 482
Augmentation nette	47 053	33 540	13 513
Trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	<u>36 965</u>	<u>3 425</u>	33 540
Trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice	84 018	36 965	47 053



- ❑ Hypothèse concernant la continuité de l'exploitation – note 2 c)
- ❑ Passif pouvant faire l'objet d'un compromis – note 11
- ❑ Apports différés – note 12
- ❑ Coûts de restructuration – note 20
- ❑ Événements subséquents – note 24

Hypothèse relative à la continuité de l'exploitation – Note 2)



Laurentian University
Université Laurentienne

- ❑ Pour déterminer si l'hypothèse concernant la continuité de l'exploitation est appropriée, l'administration prend en compte tous les renseignements disponibles sur l'avenir, qui est d'au moins douze mois à partir de la date de l'état de la situation financière.
- ❑ L'administration peut envisager un vaste éventail de facteurs touchant les résultats actuels et escomptés des opérations, le calendrier de remboursement de la dette et les sources potentielles de financement de remplacement avant de déterminer que la base de la continuité de l'exploitation est appropriée.

À la suite de l'évaluation des facteurs ci-dessus, y compris l'amélioration des résultats financiers pour l'exercice 2021-2022 et le degré de liquidités disponibles, l'administration a déterminé qu'elle est en mesure de fonctionner de manière continue. Le vote favorable obtenu le 14 septembre sur le Plan de compromis et d'arrangements supprime des incertitudes matérielles liées à des événements ou conditions qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de l'Université de continuer de fonctionner.

Passif pouvant faire l'objet d'un compromis – Note 11



	Réévaluation des avantages sociaux futurs	Coûts de restructurati on	Reclassement à partir du passif existant	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	– \$	6 076 \$	10 891 \$	16 967 \$
Passif au titre des avantages sociaux futurs	14 014	704	233	14 951
Restructuration du personnel et coûts de cessation d'emploi	–	44 682	–	44 682
Emprunt à court terme	–	–	1 324	1 324
Dette à long terme	–	–	89 927	89 927
Obligations de résiliation des swaps de taux d'intérêt	–	24 368	–	24 368
	14 014 \$	75 830 \$	102 375 \$	192 219 \$

Le total des réclamations présentées par les créanciers en 2022 était de 363 950 (360 291 \$ en 2021). Le solde actuel des réclamations résolues, à l'exclusion des montants enregistrés pour la recherche qui sont inclus dans les apports reportés, s'élève à 192 219 \$ (186 820 \$ en 2021). Les montants des réclamations restantes non résolues ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers consolidés, car l'Université évalue la probabilité et l'ampleur de ces réclamations et ne peut pas estimer de manière fiable un montant pouvant faire l'objet d'un compromis sur la base des informations disponibles à la date du rapport de ces états financiers consolidés. Les passifs pouvant faire l'objet d'un compromis peuvent être assujettis à des redressements futurs en fonction de l'évolution des réclamations contestées, des preuves de réclamation ou d'autres événements, et présentent par conséquent un degré élevé d'incertitude relative aux estimations. Toute variation de ce passif à l'avenir peut être importante à mesure que les estimations sont fournies.

Apports reportés – Note 12



Les apports reportés comprennent ce qui suit :

	2022	2021
Subventions de recherche	22 588 \$	18 590 \$
Autres subventions et contrats	14 676	14 660
Bourses d'études et d'aide	3 343	3 114
Solde à la clôture de l'exercice	40 607 \$	36 364 \$

En raison du processus de la LACC, l'Université continue d'évaluer le financement des programmes et des activités auxquels ces apports reportés sont liés et, par conséquent, ces montants pourraient changer au cours des périodes à venir. Une partie du solde des apports reportés concernant les subventions de recherche non dépensées peut éventuellement faire l'objet d'un compromis, mais en raison de l'incertitude de la procédure en cours, le solde total ne peut pas être raisonnablement déterminé.

Coûts de restructuration – Note 20



Laurentian University
Université Laurentienne

	2022	2021
Résiliation des swaps de taux d'intérêt	(332) \$	24 700 \$
Passif lié aux avantages sociaux futurs		704
Restructuration du personnel et coûts de cessation d'emploi	25	44 658
Coûts de restructuration et de règlement	6 041	35
Frais juridiques, frais du contrôleur, frais de consultation, charges d'intérêts et charges financières		
Frais juridiques	10 634	4 903
Frais du contrôleur	5 021	2 800
Frais de consultation	3 533	223
Charges d'intérêts et financières	<u>2 837</u>	<u>881</u>
	22 025	8 807
	<u>27 759 \$</u>	<u>78 904 \$</u>

Événements subséquents – Note 24



LaurentianUniversity
Université **Laurentienne**

- ❑ La Cour a accepté le 28 juillet 2022 le dépôt du Plan de compromis et d'arrangements.
- ❑ La province de l'Ontario s'est engagée à acheter des biens immobiliers appartenant à la Laurentienne pour un prix d'achat total pouvant atteindre 53,5 millions de dollars, achat qui devrait avoir lieu dans les trois ans suivant la date de mise en œuvre du Plan.
- ❑ Le Plan a été approuvé lors d'une réunion des créanciers tenue le 14 septembre 2022.
- ❑ Le 15 septembre 2022, le Conseil du Trésor a approuvé la prolongation du prêt de débiteur-exploitant jusqu'au 30 novembre 2022, et devrait approuver le financement de sortie le 20 octobre 2022.
- ❑ Le 5 octobre, la Cour a rendu une ordonnance d'homologation pour approuver le Plan. L'ordonnance deviendra finale lors de l'expiration de la période d'appel de 21 jours prévue par la LACC.
- ❑ L'administration a estimé que les créanciers concernés recevront un paiement compris entre 14,1 % et 24,2 % de leur créance dans le cadre du Plan.



Que le Conseil des gouverneurs approuve l'ébauche des états financiers consolidés vérifiés de l'Université Laurentienne pour l'exercice terminé le 30 avril 2022, ainsi que le rapport du vérificateur pour cet exercice.

NOTE DE SERVICE

Destinataire : Conseil des gouverneurs

Expéditeur : Comité exécutif

Date : 21 octobre 2022

Objet : Rapport annuel sur la violence sexuelle au Conseil des gouverneurs

Contexte

Conformément à la section 6.8 de la Politique de réponse et de prévention de la violence sexuelle:

6.8. L'Université maintiendra des statistiques annuelles, sans informations d'identification, sur les incidents de violence sexuelle divulgués et signalés sur le campus et conformément aux exigences législatives. La communication externe de ces statistiques se fera conformément aux exigences législatives conformément aux exigences législatives.

En outre, l'article 17 (7) de la Loi sur le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités, R.S.O. 1990, c. M.19, stipule ce qui suit:

Tout collège ou toute université doit fournir à son conseil d'administration un rapport annuel contenant, pour l'année précédente, les renseignements décrits ci-après :

1. Le nombre de fois où des soutiens, des services et des mesures d'adaptation en matière de violence sexuelle sont demandés et obtenus par des étudiants inscrits au collège ou à l'université, ainsi que des renseignements sur les soutiens, les services et les mesures d'adaptation.
2. Toutes les initiatives et tous les programmes établis par le collège ou l'université pour promouvoir la sensibilisation aux soutiens et aux services disponibles pour les étudiants.
3. Le nombre d'incidents et de plaintes de violence sexuelle signalés par les étudiants, ainsi que des informations sur ces incidents et ces plaintes.
4. La mise en œuvre et l'efficacité de la politique. 2016, ch. 2, ann. 3, s. 1.

À la suite des directives reçues par le sous-ministre du ministère des Collèges et Universités le 28 février 2022, les établissements sont désormais tenus de communiquer leur rapport annuel

sur la violence sexuelle à leur conseil d'administration et de l'afficher sur leur site Web au plus tard le 1er novembre de chaque année. De plus, les établissements sont invités à transmettre au ministère une copie du rapport ou un lien vers le rapport.

Actuellement

Le rapport ci-joint est présenté par le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne (BEDDH) au Conseil des gouverneurs concernant les questions traitées dans le cadre de la Politique d'intervention et de prévention en matière de violence sexuelle ainsi que les initiatives de prévention et de sensibilisation à la violence sexuelle menées à bien au cours de l'exercice 2021-2022.

RAPPORT ANNUEL SUR LA RÉPONSE À LA VIOLENCE SEXUELLE ET LA PRÉVENTION

BUREAU DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS DE LA
PERSONNE

**Pour la période allant du
1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022**

Equity	Équité
Diversity	Diversité
Human Rights	Droits de la personne



LaurentianUniversity
Université**Laurentienne**

Résumé

Ce rapport, présenté au Conseil des gouverneurs par le Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne (BEDDP), donne des renseignements relatifs aux questions traitées en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention ainsi qu'aux initiatives de conscientisation et de prévention en matière de violence sexuelle assumées pendant l'exercice financier 2021-2022.

Une augmentation des personnes-ressources touchant les cas a été constatée en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention pour 2021-2022. Cela pourrait être dû à un plus grand nombre d'activités de sensibilisation et d'éducation, ainsi qu'au retour aux activités sur le campus après une prestation virtuelle en raison de la pandémie de la COVID-19. Le BEDDP a continué à adopter de nouvelles stratégies pour mobiliser la communauté du campus à l'égard de la prévention de la violence sexuelle, notamment la création du Groupe d'action le consentement est simple (GrACES) dirigée par des étudiants, des collaborations avec des partenaires communautaires et d'autres établissements postsecondaires, ainsi que des formations ciblées, afin de continuer à favoriser et à maintenir un environnement sûr et englobant, sans violence sexuelle, pour tous les étudiants, le corps enseignant et le personnel.

Personnes-ressources touchant les cas

Les personnes-ressources touchant les cas présentent la plainte, font la consultation ou demandent les renseignements du BEDDP. Elles sont ainsi désignées même si elles n'ont pas présenté une plainte, car le terme réfère simplement aux personnes qui entrent en communication avec le BEDDP aux fins de demande, de consultation ou de plainte.

Répartition des personnes-ressources touchant les cas

Chaque cas présenté au BEDDP peut être classé dans une de ces trois (3) catégories :

- (1) Plainte :** une plainte écrite transmise au BEDDP par une personne qui croit avoir fait l'objet de comportement portant atteinte à l'une des politiques relevant du mandat du BEDDP. Il faut souligner que, dès que le BEDDP reçoit un Formulaire de demande de résolution de cas, le cas est catégorisé comme une plainte qui pourrait être traitée dans le cadre de procédés formels ou informels de résolution;
- (2) Consultation :** offre de conseils et (ou) de lignes directrices par le BEDDP concernant des préoccupations, questions ou plaintes éventuelles. Les consultations pourraient être liées, mais non de façon limitative, aux demandes d'aide ou d'éclaircissements des membres de la communauté universitaire, y compris les dirigeants administratifs ou de l'enseignement (p. ex., ceux qui ont l'autorité ou la responsabilité de régler les préoccupations), aux demandes d'aide et (ou) d'information des tiers (p. ex., amis, collègues demandant de l'aide pour appuyer quelqu'un d'autre), ou à la diffusion de renseignements avec un encadrement approprié. Normalement, une interaction plus longue ou des réunions multiples sont exigées afin de prendre en compte une

préoccupation relevant du mandat du BEDDP. Un suivi auprès d'autres personnes ou unités administratives ou d'enseignement pourrait s'imposer pour certains services de consultation. En outre, en guise de suivi à une déclaration de violence sexuelle, l'appui ou les adaptations pourraient être fournis aux survivant(e)s en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention;

(3) Demande de renseignement : éclaircissement, référence ou remise de renseignements de base.

Au total, 37 personnes-ressources ont pris un contact avec le BEDDP en 2021-2022 pour des questions relatives à la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention : 5 plaintes, 23 consultations et 4 demandes de renseignements.

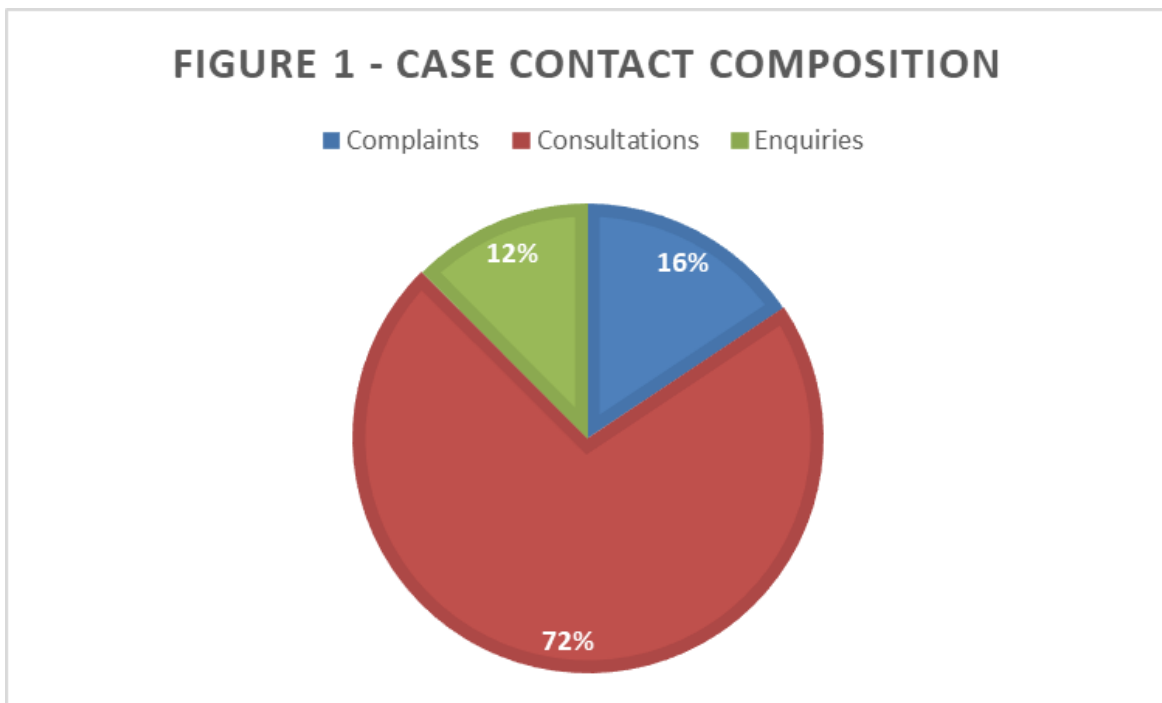
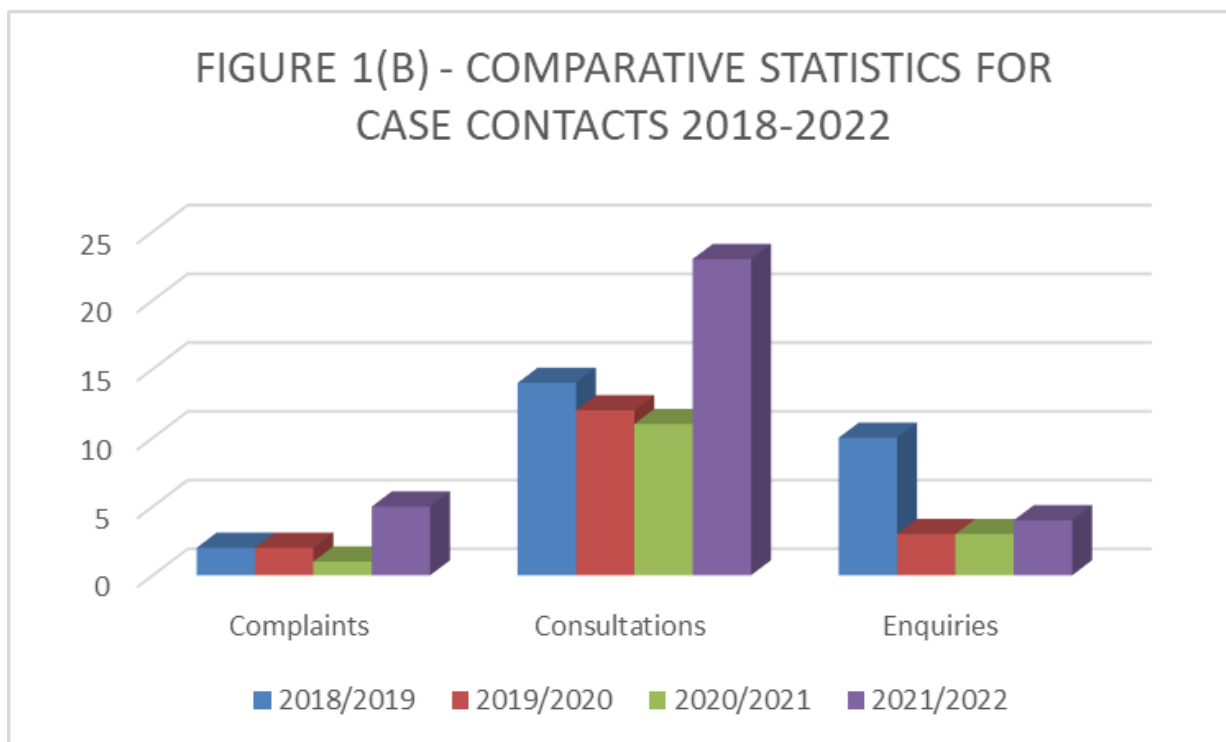


Figure 1 - Répartition des personnes-ressources touchant les cas
Plainte – Consultations – Demandes de renseignements

Figure 1 – Tableau de répartition des personnes-ressources selon les cas traités en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention

Dans le cadre de ces contacts, le BEDDP a fait suite à deux demandes distinctes de formation en matière de réponse à la violence sexuelle et de prévention (en plus des activités de formation, d'éducation et de sensibilisation ci-dessous) et participé à trois collaborations (deux à l'externe et une à l'interne) à ces sujets.

Il faut souligner qu'il y a eu en 2021-2022 une augmentation du nombre de personnes-ressources touchant les cas en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention comparativement aux 15 personnes-ressources ayant pris un contact pendant l'exercice précédent. Cela pourrait être dû à un plus grand nombre d'activités de sensibilisation et d'éducation, ainsi qu'au retour aux activités sur le campus après une prestation virtuelle en raison de la pandémie de la COVID-19.



Statistiques comparatives liées aux personnes-ressources touchant les cas de 2018 à 2022

Plaintes – Consultations – Demandes de renseignements

Figure 1(b) – Statistiques comparatives liées aux personnes-ressources touchant les cas : 2018-2022

Catégories de groupes

Pour chaque cas, les personnes-ressources touchant les cas et les intimés sont réparties en sept (7) catégories de groupe :

- (1) **Corps professoral** : Ce groupe comprend tous les membres de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL), ainsi que les directeurs de départements et d'écoles (qui sont membres de l'APUL).
- (2) **Unité de faculté ou département** : Sont classés dans ce groupe les cas présentés au nom d'une unité de faculté ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.

- (3) **Employés** : Ce groupe comprend tous les employés autres que les membres du corps professoral; à savoir les membres du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL), les auxiliaires à l'enseignement représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et les membres de l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université Laurentienne (APAPUL) qui ne se classent pas dans la catégorie du personnel du groupe de direction, ainsi que tous les autres employés qui n'appartiennent pas à un syndicat ou à une association.
- (4) **Unité de personnel** : Sont classés dans ce groupe tous les cas présentés au nom d'une unité de personnel ou d'un département dans son ensemble et non pas par une personne en particulier.
- (5) **Population étudiante** : Ce groupe inclut la population étudiante de l'Université Laurentienne, des universités fédérées et de l'École de médecine du Nord de l'Ontario.
- (6) **Personnel du groupe de direction** : Ce groupe inclut tout le personnel de direction, y compris les membres de l'Équipe de gestion, les vice-recteurs associés, les doyens et les directeurs de services. Il n'inclut pas les directeurs de départements et d'écoles, car ils font partie du corps professoral, comme cela est indiqué ci-dessus.
- (7) **Autres** : Sont classés dans ce groupe les cas où l'intimé ou la personne-ressource n'est pas membre de la communauté de l'Université Laurentienne et les cas où la personne-ressource ne souhaite pas révéler le nom de l'intimé. Ce groupe comprend aussi l'Université Laurentienne si elle fait enquête ou répond à une plainte en qualité d'établissement.

Le tableau ci-dessous montre la répartition, selon la catégorie de groupe, des personnes-ressources touchant les cas qui ont demandé des services au BEDDP aux termes de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention.

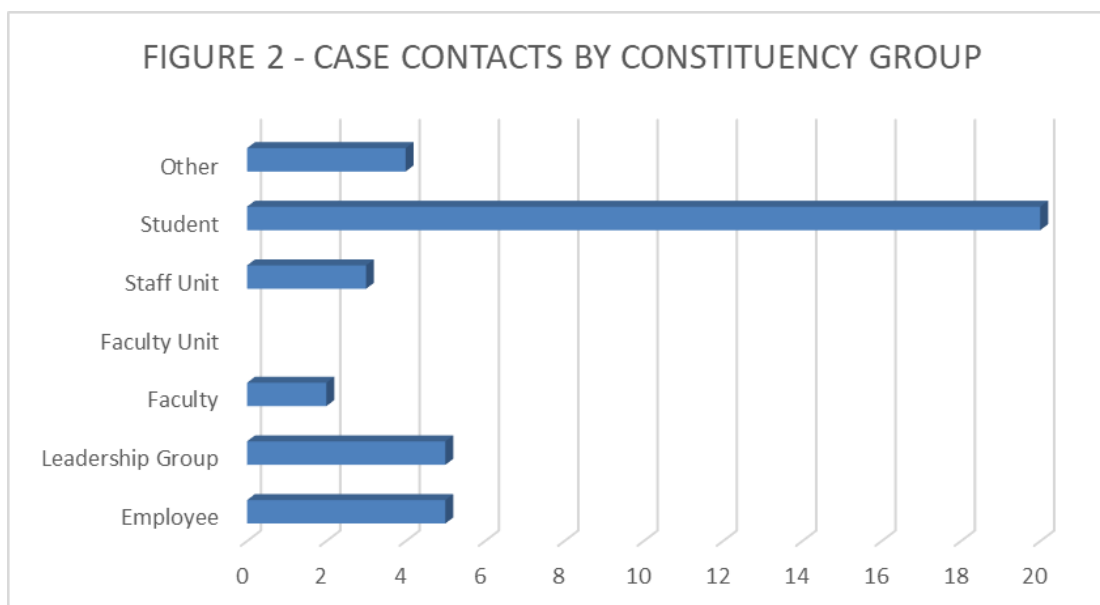


Figure 2 – Personnes-ressources selon la catégorie de groupe

Employé – Cadre/doyen/directeur – Corps professoral – Unité du corps professoral – Unité du personnel – Étudiant(e) – Autre

Figure 2 – Répartition selon la catégorie de groupe des personnes-ressources touchant les cas traités en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention

Résolution de plaintes

Des 5 plaintes déposées en 2021-2022 et de celle reportée de 2020-2021 en vertu de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention, 3 ont été résolues en 2020-2021 et 3 ont été reportées à 2021-2022. Des cas résolus, un a été réglé dans le cadre d'un procédé de résolution informelle et 2 ont été abandonnés ou retirés.

Initiatives

Éducation et formation

Tout au long de l'année, le BEDDP a fait des exposés sur son rôle et son mandat à divers membres (groupes) de la communauté Laurentienne (personnel, corps professoral, population étudiante), ce qui comprenait des discussions en matière de réponse à la violence sexuelle et de prévention :

- Définition de la violence sexuelle
- Consentement
- Réponse aux divulgations
- Ressources sur/hors campus
- Politiques de la Laurentienne

Le BEDDP a donné une formation ciblée (y compris la formation Upstander) à des groupes comme l'équipe de la Vie en résidence, les étudiants-athlètes, les dirigeants étudiants, le personnel du Pub DownUnder et les étudiants en résidence.

Le BEDDP a également invité des partenaires et groupes externes à faire des présentations aux membres de la communauté de la Laurentienne, par exemple, les Services policiers du Grand Sudbury sur la déclaration en ligne d'agressions sexuelles, le Centre Victoria pour femmes sur l'agression sexuelle et le consentement, les Services aux victimes du Grand Sudbury sur la traite des personnes, le ruban blanc pour l'élimination de la violence sexuelle sur les campus et les espaces plus sécuritaires.

Sensibilisation et mobilisation communautaire

Le BEDDP a formé le Groupe d'action le consentement est simple (GrACES) dirigée par la population étudiante et visant à favoriser les discussions du consentement. L'objectif de GrACES est de faire du campus de la Laurentienne un endroit où sont nouées des relations saines et respectueuses fondées sur les pratiques de consentement.

Pendant l'orientation 2021, le BEDDP a organisé un stand dans l'Atrium où une centaine d'étudiants ont participé activement à des jeux et discussions. Des articles « Le consentement est simple » ont été distribués et, pour témoigner de leur soutien, les cafés Tim Hortons et Old Rock sur le campus ont ajouté un manchon à cet effet sur chaque tasse de café vendue.

Le GrACES a tenu, avec des bénévoles étudiants, la Semaine de sensibilisation à une culture de consentement qui a établi quelque 500 contacts avec les étudiants dans le cadre de diverses activités, y compris les « Cœurs de consentement » et le divan de « conversation » mettant en valeur la campagne Traçons les limites (<https://tracons-les-limites.ca/>) qui vise à faire participer les étudiants au dialogue sur le consentement et ce que cela représente pour eux.

En novembre 2021, le BEDDP a participé aux 16 Journées d'action contre la violence sexiste et planifié diverses activités quotidiennes du 25 novembre 2021 au 6 décembre 2021. Parmi les activités principales, il faut souligner le lever d'un drapeau violet pour reconnaître la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes organisée avec des partenaires communautaires dans l'Atrium ainsi qu'un arbre illuminé en violet sur la Place des fondateurs à l'occasion de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

À la fin de janvier 2022, le BEDDP a tenu l'édition annuelle de la Semaine de consentement. Cette année, en raison des fermetures du campus liées à la pandémie de la COVID-19, le BDDP s'est associé à de nombreux partenaires communautaires, dont le Collège Boréal, le Collège Cambrian, les Services policiers du Grand Sudbury, les Services aux victimes du Grand Sudbury, Voices for Women, le Centre Victoria pour femmes et le Centre des femmes de la Laurentienne, afin de sensibiliser collectivement tous les campus postsecondaires de la région et d'y diffuser des messages cohérents sur le consentement.

De nombreux conférenciers exceptionnels ont pris la parole dans le cadre de la série d'ateliers virtuels, notamment l'oratrice principale, Leona Skye, qui a partagé une chanson sur son

expérience de violence sexuelle et de traite des êtres humains. Dans d'autres exposés, on a abordé les sujets de traite de personnes à Sudbury, de relations saines et de sécurité dans les rencontres, et de partage de photos en ligne sans consentement, et l'on a tenu aussi une discussion de groupe sur la violence sexuelle et le consentement, un club de lecture de l'Association des anciens, et des exposés sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et ce que peuvent faire les hommes pour prévenir les agressions sexuelles.

Le BEDDP a collaboré avec le Collège Boréal et le Collège Cambrian afin de créer une vidéo sur les récits et perspectives des survivant(e)s (<https://www.youtube.com/watch?v=cqJSuvoS9YI>).

Il a aussi collaboré avec les Services policiers du Grand Sudbury, les Services aux victimes du Grand Sudbury, le Collège Cambrian et le Collège Boréal pour produire avec des étudiants des trois campus une vidéo sur le consentement (<https://www.youtube.com/watch?v=XAKaqytxX4Q>).

Examen de la politique

Le 16 septembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé des modifications réglementaires selon lesquelles les établissements postsecondaires devaient mettre à jour leurs politiques en matière de violence et de harcèlement à caractère sexuel, avant le 1^{er} mars 2022, pour y inclure les modalités suivantes :

- (1) Un(e) plaignant(e) qui agit de bonne foi, qui divulgue ou fait rapport de violence à caractère sexuel, ne fera pas l'objet de mesures pour avoir enfreint les politiques de l'établissement relatives à la consommation d'alcool et de drogues lorsque la situation de violence à caractère sexuel a eu lieu;
- (2) Au cours du processus d'enquête de l'établissement, les étudiantes et étudiants qui font part de leur expérience de violence à caractère sexuel en divulguant, en accédant à de l'aide et (ou) en faisant rapport à l'université ou au collège, n'auront pas à répondre à des questions non pertinentes posées par le personnel de l'établissement ou les enquêteurs, par exemple, celles en lien avec l'histoire sexuelle passée ou l'expression sexuelle.

Ces nouveaux règlements sont fondés sur les recommandations de l'Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA) visant à garantir que les politiques postsecondaires en matière de violence sexuelle tiennent compte des traumatismes et soient axées sur les survivant(e)s afin de protéger et de soutenir les étudiants et étudiantes qui ont fait l'objet de violence sexuelle.

Le BEDDP observait déjà des pratiques d'administration de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention en harmonie avec les recommandations et a présenté celle-ci au Conseil des gouverneurs le 11 février 2022 aux fins d'examen et de révision afin d'ajouter les nouvelles modalités, selon l'annonce du ministère, confirmant ainsi les valeurs et engagements de l'Université à l'égard des survivant(e)s de violence sexuelle.

La politique a également été légèrement révisée afin d'accorder aux plaignant(e)s et aux intimé(e)s la possibilité de fournir indépendamment des observations écrites directement au décideur au lieu d'être obligés d'échanger ces observations avec l'autre partie. Ce changement a été proposé en se fondant sur les meilleures pratiques ainsi que des expériences d'administration de la Politique, donnant ainsi aux survivant(e)s l'occasion de partager de façon sûre et soutenante l'incidence de la violence sexuelle, ce qui est conforme à l'orientation de la politique axée sur les survivant(e)s. Enfin, la Politique a été mise à jour pour refléter les changements de titres et de rôles à l'Université.

Administration/divers

Les deux co-directrices intérimaires, Jennifer N. Dowdall et Shannon E. Goffin, ont continué à diriger le BEDDP en 2021-2022. En outre, le BEDDP a été heureux d'accueillir deux nouvelles personnes à son équipe au cours de l'année : Stephanie Harris, qui s'est jointe au bureau en 2021 à titre de coordonnatrice de la réception des questions, de l'appui et des relations communautaires, et Stéphanie Albert, qui est entrée en fonction à titre d'adjointe administrative de direction en mars 2022.

Pendant l'exercice financier 2021-2022, le Groupe de travail du recteur pour la prévention de la violence sexuelle s'est réuni et a apporté une contribution à l'examen de la Politique de réponse à la violence sexuelle et de prévention.

Conclusion

Quoiqu'il ait affronté des défis au cours de l'exercice 2021-2022, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19 en cours et de la procédure aux termes de la LACC entreprise par l'Université Laurentienne, le BEDDP a soutenu son engagement envers la prévention et la réponse à la violence sexuelle, comme en témoignent les nouvelles initiatives d'éducation et de sensibilisation susmentionnées. D'ailleurs, le BEDDP a adopté de nouvelles stratégies et s'est réorienté en fonction des besoins, à la fois pour mobiliser la communauté universitaire et pour assurer une réponse à la violence sexuelle qui est rapide, compatissante et adaptée aux traumatismes ainsi qu'un soutien aux survivant(e)s.

La réponse et l'engagement de la communauté de l'Université Laurentienne, tout particulièrement de nos étudiants, ont été essentiels à l'établissement d'une culture de consentement sur notre campus. En outre, le dévouement suivi de nos étudiants et de nos partenaires du campus et de la communauté aide à renforcer l'engagement de l'Université Laurentienne à maintenir un environnement sûr et englobant, sans violence sexuelle, pour tous les membres de la population étudiante, du corps professoral et du personnel.